

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 1^{er} juin 1923

Sommaire :

Le clergé et la question flamande
L'industrie, grande force nationale

Abbé R. G. van den Hout

de Belgique

Gérard Cooreman

Monsieur Nolf émule de Gentile
et de Léon Bérard

Impression de Lourdes

Alexandre Masseron

Notre politique rhénane :

Les principales réformes qu'elle implique
Le nationalitarisme contre la Pologne
Deuxième lettre de mon oncle curé

Norbert Wallez

René Johannet

Omer Englebert

Les idées et les faits : Chronique des idées : A propos de plagiat, J. Schyrgens.
— États-Unis.

La Semaine

❧ Dans son discours au Consistoire le Saint-Père déplore profondément que la paix ne soit toujours pas réalisée. L'avenir de l'Europe et du genre humain s'en trouve gravement compromis. Et son cœur de Père saigne au spectacle de luttes fratricides qui tiennent éloignés les uns des autres les catholiques d'Angleterre, de France et d'Allemagne, fils d'une même Mère et frères d'un seul Christ. Prions avec le Pape pour que se refasse l'union.

❧ M. Vandervelde, qui signa le Traité de Versailles, s'en est permis de bien bonnes à Hambourg.

Tant mieux d'ailleurs : il est tellement dangereux que plus il gaffera et moins il nuira. Ce qu'il a dit de mieux, c'est que la bêtise est internationale. Parbleu, on l'a bien vu à Hambourg.

❧ La grève des cheminots dure toujours, scientifiquement organisée. Seule une fermeté inébranlable nous délivrera de la tyrannie du Syndicat « National ». L'opinion publique applaudira aux mesures les plus énergiques pour qu'on ne permette pas à l'intérêt particulier de prévaloir sur l'intérêt de tous.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

Il n'y a pas
de
meilleur
CHOCOLAT
que
D U C

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

Régal DUC

Lina DUC

José DUC

Minon DUC

Isis DUC

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68

rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119

BRUGES, rue Nicolas Despars, 11

CHARLEROI, Quai de Brabant, 16

COURTRAI, rue de Tournai, 30

MONS, rue de la Station, 16

OSTENDE, Square Marie-José, 1

ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,

place Saintelette, 30

VILVORDE, rue de Louvain, 18

FOSSÉS — GHISTELLES — PONT

A CELLES — SPRIMONT — THOU-

ROUT-FRAMERIES-LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edelstrasse, 5, à Aix la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMEDY,
à Eupen et Malmédy.

Escompte de valeurs commerciales — *Ouverture de Crédit* —
Comptes de dépôts — *Avances sur titres* — *Lettres de crédit*
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.

Encaissement de coupons — *Ordres de Bourse* — *Dépôts de titres*

— *Vérification des tirages à la demande des clients* —

Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

LAMPÉ
FANAL
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE
EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS
GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03

Le clergé et la question flamande

Puisque l'on continue à prétendre que la *Revue catholique des idées et des faits* n'a pas voulu publier la lettre du Saint-Père aux évêques de Belgique — ce qui n'est pas vrai — et que son directeur en a donné un résumé tendancieux — ce qui est absolument faux — expliquons nous avec toute la clarté désirable sur un sujet à propos duquel nous n'avons jamais eu à cacher notre pensée.

Il est malheureusement certain que le clergé se trouve trop intimement mêlé au mouvement flamand.

Le romantisme linguistique, racique et culturel qui sévit en Flandre, et dont le grave danger a été dénoncé ici, plus énergiquement que partout ailleurs, atteint surtout les intellectuels qui rêvent de relever une Flandre déchue et de libérer une Flandre asservie.

Parmi ces intellectuels, les plus ardents, les plus « possédés » de sentimentalisme linguistique, sont tout naturellement ceux que la noblesse de leur vocation et le désintéressement de leur vie exposent davantage à l'emprise d'un idéalisme creux et romantique. Le clergé, parce qu'il n'a ni le souci du foyer et du pain quotidien, ni ce contact permanent et personnel avec les réalités de la lutte pour la vie, est, partout en Europe, l'agent le plus actif des mouvements nationalistes. Voyez l'Irlande, la Catalogne, la Croatie, la Tchéco-Slovaquie, etc.

Chez nous aussi, le clergé, le jeune clergé surtout, est trop souvent farouchement flamingant.

De très bonne foi et avec l'ardente conviction de servir le Christ et son Église, il s'est lancé dans la lutte. Une Flandre absolument, exclusivement, passionnément flamande ne peut pas ne pas être plus catholique qu'elle ne l'est aujourd'hui. Sous prétexte de préserver la Flandre et de la rendre plus chrétienne, le clergé flamingant dont le zèle, l'abnégation et le dévouement ne le cèdent d'ailleurs en rien à aucun clergé du monde, donne libre cours à son nationalisme.

Oubliant que le prêtre doit être le prêtre de tous et ne pas prendre parti dans les questions libres qui divisent profondément les catholiques, « en s'immiscant avec apreté et des exigences outrancières dans ces querelles » (1), une grande partie du clergé flamand, que d'ailleurs ses origines rendaient favorable aux aspirations populaires, a pris nettement position.

En fait, dans beaucoup de paroisses, l'armée flamingante, ouvertement ou sous mains, est dirigée par M. le curé ou par M. le vicaire, quand ce n'est pas par l'aumônier du couvent, le professeur, le Révérend Père, ou le séminariste.

La chose est profondément regrettable.

Elle l'est parce qu'elle compromet la religion dans des querelles où, en principe, elle n'a rien à voir. Elle l'est parce que le prêtre « y perd de sa dignité et compromet l'efficacité de son ministère » (Benoît XV), et que son prestige s'en trouve gravement atteint chez les catholiques qui combattent le parti dans lequel le prêtre s'est enrôlé.

Quand donc Notre Saint Père le Pape — Pie XI après

Benoît XV — recommande au clergé belge d'éviter avec le plus grand soin tout ce qui peut diviser les âmes, et principalement de ne pas s'immiscer dans les querelles politiques, linguistiques et raciques qui mettent aux prises des catholiques, non seulement on reçoit ici ses pressantes exhortations avec tout le respect et tout l'amour que nous devons au Vicaire de Jésus-Christ, mais on se réjouit vivement d'entendre le Saint-Père confirmer solennellement le programme de la *Revue catholique des idées et des faits* : l'union sur l'essentiel, malgré les divisions sur les questions libres. Or, le prêtre est l'homme de l'essentiel.

* * *

Mais on objecte : comment expliquer alors et justifier votre attitude dans la question flamande et plus spécialement dans la question de Gand ?

Dans la question flamande d'abord, c'est-à-dire dans l'ensemble du mouvement linguistique, racique et culturel qui vise à entraîner la Flandre.

Dans la mesure où ce régionalisme exagéré, manifestation chez nous du vent de nationalisme qui souffle sur l'Europe et sur le monde, nuit aux intérêts religieux, nous le dénonçons et nous le combattons, comme nous dénonçons et combattons le nationalisme belge qui tend à mettre l'État au-dessus de tout et à faire de la religion une affaire privée.

Dans la mesure où elle n'est qu'une pure question de politique intérieure, laissée à la libre discussion des citoyens, nous abandonnons aux laïcs cette « question difficile assurément et très complexe, au sujet de laquelle, ni d'un côté ni de l'autre, les hommes d'un même parti ne sont d'accord sur la solution qu'elle réclame » (Benoît XV).

Reste la question de l'université flamande. Toute question d'enseignement est une question mixte, où se trouvent engagés toujours de graves intérêts religieux.

La création d'une Université flamande et neutre a été examinée ici comme elle doit l'être : du point de vue catholique. On a essayé de démontrer que, LES CHOSES ÉTANT CE QU'ELLES SONT, telle solution déterminée était la moins mauvaise pour l'Église de Belgique, en même temps que la moins dangereuse pour l'avenir de la Patrie.

Ceux qui prétendent que nous avons fait le jeu des flamingants, ou que nous avons adopté « une attitude de parti-pris » ; que nous sommes « restés sourds à tous les arguments », « fermant les yeux sur les intérêts supérieurs du pays », « obsédé par l'idée fixe de ménager la passion flamingante qui infecte une fraction du clergé », ceux qui prétendent cela se sont trompés du tout au tout (1). La passion nationaliste les

(1) L'organe hebdomadaire de la Ligue nationale catholique, *Le Drapeau*, qui s'édite à Gand, contient chaque semaine des colonnes et des colonnes de prose généralement anonyme où la passion anti-flamingante se donne libre cours et dont la lecture ne peut que réjouir vivement les flamingants et les séparatistes : c'est de l'eau sur leur

(1) Benoît XV dans sa lettre aux évêques belges du 10 février 1922.

égare autant, si pas plus, que les flamingants exagérés qu'ils combattent.

* * *

On insiste : pourtant, tous les catholiques ne sont pas d'accord ! Il en est même qui pensent très exactement le contraire de ce que vous pensez. En prenant position pour Gand-flamand, ne vous êtes-vous pas rangé parmi des catholiques qui s'opposent à d'autres catholiques ?

Non, ce n'est pas dans l'un des deux camps que nous nous sommes mis, mais au dessus de la bataille. A des frères qui se combattent et qu'aveugle trop souvent la passion, nous avons voulu faire entendre raison.

Par souci du bien des âmes, et aussi parce que j'aime ardemment mon pays, j'ai tâché de montrer aux catholiques belges, qu'en accordant aux nationalistes l'essentiel de ce qu'ils demandent pour Gand, non pas parce que ces nationalistes ont raison (j'ai suffisamment répété je crois que les catholiques flamands ont eu grand tort de s'emballer pour Gand-flamand et neutre) mais parce que toute autre solution serait — EN CE MOMENT — pire que celle-là, j'ai tâché de montrer qu'on pourrait encore empêcher le régionalisme flamand de nuire, plus qu'il ne l'a fait déjà, à la Religion et à la Patrie. L'œuvre que l'on a tentée ici, était une œuvre de concorde et de paix, œuvre éminemment sacerdotale. Je n'ai pas à juger du résultat de notre campagne. Ce que je sais par de très nombreuses lettres, c'est que beaucoup de catholiques — il en est d'éminents comme aussi de condition très modeste — ont été convaincus par nos raisons. D'autre part, des flamands (je ne dis pas des flamingants) bien placés pour connaître la situation en Flandre, situation qu'ils déplorent comme nous, ont bien voulu nous confirmer que le point d'appui de notre thèse — *l'état des esprits en pays flamand tel que nous l'avons décrit* — était inattaquable.

* * *

Évidemment, si, demain, par un miracle de la Providence, les clergés flamingants se rendait compte des dangers que présente, pour l'avenir religieux de la Flandre, l'exaltation racique et culturelle qu'en ce moment il partage et favorise, et si, par un autre miracle — car pour cela aussi il en faudrait un ! — les « fransquillons » exaltés s'apercevaient qu'ils sont les meilleurs alliés de ceux qu'ils combattent, un grand pas serait fait vers la pacification du pays. On ne peut raisonnablement l'espérer. Certes, quoi qu'en pensent d'aucuns, les paroles du Saint-Père ont été reçues avec respect par un clergé dont l'attachement au Saint-Siège est connu, mais une mentalité, une psychologie ne se changent pas du jour au lendemain. Et ce n'est pas en abreuvant chaque jour d'outrages les « petits vicaires » des Flandres, entraînés de très bonne foi dans un courant sur le sens duquel ils se font illusion, qu'on hâtera l'heure de la « réaction ». Ces « petits vicaires » se trompent sur l'importance des problèmes linguistiques et raciques, c'est entendu, mais ce sont ces mêmes « petits vicaires » qui se dépensent sans compter pour les populations flamandes, ce sont eux qui les préservent en Campine, en Flandre, de l'emprise socialiste, comme ce sont eux qui encadrent cette magnifique armée de paysans flamands, le plus solide rempart de l'ordre chez nous.

moulin, mais c'est aussi de l'huile sur le feu qui menace de détruire la maison nationale.

Que ceux qui les attaquent daignent se souvenir de ce qu'ils doivent aux « petits vicaires » flamingants. Leurs critiques — il en est de très fondées — seront moins injustes et plus efficaces.

Il ne faut d'ailleurs pas se borner à critiquer. Un travail positif s'impose pour rétablir chez les catholiques belges l'échelle des valeurs bouleversée par la place qu'a prise dans nos préoccupations, une question secondaire, dont l'hyper-trophie nuit considérablement à notre vie nationale. Il faut intéresser l'élite catholique aux grandes questions qui agitent le monde contemporain, élargir les horizons, montrer en tout et toujours l'importance de l'essentiel, et ramener ainsi, par une vision plus exacte des choses, certaines querelles intérieures aux justes proportions qu'elles eussent dû garder. Il faut remettre les choses en place, faire l'ordre dans les cerveaux, pour aider à le réaliser dans le pays. C'est à cette tâche que veut collaborer la *Revue catholique des idées et des faits*.

Abbé R. G. VAN DEN HOUT.



L'industrie, grande force nationale de Belgique ⁽¹⁾

Les organisateurs des Conférences du Cercle Saint Capistran ont rangé l'Industrie parmi les grandes forces nationales de la Belgique. Est-ce à juste titre ?

Il n'est personne, je pense, qui n'ait l'impression a priori que leur manière de voir est conforme à la vérité. Mais cela ne suffit pas. On ne peut se fier à une impression, si plausible soit-elle, sans la soumettre au contrôle des réalités. En l'occurrence il faut envisager la situation effective de l'industrie belge, l'ampleur de sa sphère d'action, la richesse de sa production, la valeur des capitaux qu'elle investit et fait fructifier, l'importance numérique et la diversité d'aptitudes des contingents humains qu'elle mobilise, associe et rémunère, les conditions dans lesquelles elle exerce son activité, les difficultés qu'elle doit vaincre, les obstacles qu'elle doit surmonter. La vue d'ensemble et l'analyse sommaire de ces données nous permettront d'apprécier le bien fondé du jugement qui décerne à l'Industrie le brevet de grande force nationale.

Tel sera le fond de notre causerie, et, si vous voulez bien, après avoir reconnu dans l'industrie de notre pays les caractéristiques d'une véritable force nationale, nous verrons comment l'on s'est attaché à sauvegarder et à développer cette force, et où l'on trouverait le gage le plus sûr de son essor socialement harmonieux et de son rendement économique progressivement fécond.

Aperçu de la situation industrielle en Belgique ; analyse des éléments de force de l'industrie ; esquisse de la politique industrielle, voilà donc les trois points que nous envisagerons. Il serait oiseux de vous faire observer que le cadre d'une conférence ne comporte qu'un raccourci des principales lignes du thème, et qu'il ne peut être question d'entrer dans le détail, ni de prétendre au fini qu'exigerait une étude scientifique.

Aperçu de la situation industrielle

I. LE CHAMP D'ACTION DE L'INDUSTRIE.

Tout d'abord, qu'est-ce que l'industrie et quel est son champ d'action ?

Les définitions ne manquent pas ; on n'a que l'embaras du choix. Je me permettrai d'en formuler une de plus et de dire que l'Industrie

(1) Conférence donnée au Cercle S. Capistran, le 22 mars 1923.

est l'ensemble des entreprises qui approprient à la demande des consommateurs et transportent aux centres de consommation les matières, les denrées et les objets de nécessité, d'utilité ou d'agrément.

Chaque industrie en particulier est l'ensemble des opérations qui concourent à approprier à la consommation certains articles déterminés.

Il est bien peu de choses, même des plus nécessaires à la vie qui s'offrent à l'usage spontanément et parfaitement au point. Le pain ne se trouve pas tout cuit le long des chemins ; les habitations ne sortent pas de terre agencées, meublées, ornées et décorées ; les usines avec leur puissante ossature et leur merveilleux outillage ne poussent pas comme des champignons dans la prairie ; la chaleur du soleil ne pourvoit pas à tous les besoins de calorique, ni sa lumière à tous les besoins de clarté. C'est à l'industrie qu'il incombe de suppléer l'insuffisance des ressources et des productivités naturelles et d'adapter toutes choses à l'état voulu par la consommation. Sa sphère d'activité est du reste élargie pour ainsi dire à l'infini par la demande illimitée qui va des besoins les plus indispensables de l'existence aux fantaisies les plus capricieuses du luxe, du confort et de la mode.

La fonction crée l'organe ; en Belgique plus qu'ailleurs, le besoin crée l'industrie.

Avec sa population si dense, massée sur un territoire exigu, très incapable de lui procurer les subsistances et les matières premières qui lui sont nécessaires, la Belgique, au cours des siècles, n'a pas cessé de chercher dans l'industrie le salut économique de son peuple ; le génie de ce peuple à la fois laborieux et ami du bien-être s'est toujours appliqué à la production industrielle avec ardeur et succès. Comme celles du passé, les entreprises industrielles du temps présent occupent une partie notable de notre population.

2. LES COOPÉRATEURS.

La plus récente édition de l'*Annuaire statistique de la Belgique*, publiée en 1922, ne contient pas de chiffres postérieurs au 31 décembre 1910. Mais, tout compte fait, on peut estimer que ces chiffres se rapprochent suffisamment de ceux de l'heure où nous sommes pour être cités dans un aperçu sommaire n'ayant en vue, je le répète, que les aspects les plus caractéristiques de l'industrie nationale, sa physiologie générale et nullement une analyse détaillée et de précision mathématique.

Or le recensement de 1910, pour une population de 7.500.000 d'habitants, relève 1.710.161 personnes, soit près de 23 %, exerçant à titre principal une profession industrielle.

Dans ce nombre, les patrons, administrateurs délégués, directeurs gérants et gérants comptent pour 260.521, soit 15 % ; les membres de la famille des exploitants, occupés comme aides, employés et ouvriers pour 91.693, soit 6 % ; les directeurs, ingénieurs, voyageurs, contre-maîtres, surveillants, pour 87.463, soit 5 % et les ouvriers pour 1.270.484, soit 74 %.

Il y a en outre 8.983 personnes exerçant une profession industrielle à titre accessoire.

3. LA PRODUCTION.

Que l'on considère la nature du travail, le mode d'exploitation ou d'organisation, l'importance des capitaux investis et de la main-d'œuvre employée, le caractère économique et la valeur de la production, en un mot, quel que soit le point de vue où l'on se place, on ne découvre guère de branche ou de catégorie qui soit étrangère à l'industrie de la Belgique. Industries extractives, manufacturières, de transports, de production et de distribution d'électricité ; grande, moyenne et petite industrie ; industrie en atelier et centralisée, industrie à domicile et familiale ; industries nécessaires, de l'alimentation, du vêtement, de la construction, et industries de simple utilité, de luxe, d'art et d'agrément, la série est complète, et l'on peut ajouter qu'en règle générale notre industrie, son outillage, sa direction et sa main-d'œuvre s'adaptent avec intelligence et promptitude aux évolutions de la technique et de la consommation.

Les sept branches de l'industrie belge qui l'emportent par l'importance numérique du personnel qu'elles occupent, se classent dans l'ordre suivant : les textiles, occupant 262.000 personnes ; la métallurgie, 227.000 ; les industries du vêtement, 204.000 ; la construction, 164.000 ; les mines, 155.000 ; le bois et l'ameublement, 142.000 ; les industries alimentaires, 106.000 ;

4. LE CAPITAL INVESTI.

La fonction essentielle et caractéristique de l'industrie est le travail d'appropriation des matières à la consommation. Mais elle est toujours

doublée de commerce et de finance. L'industrie ne creuse pas les entrailles de la terre, ne transforme pas des matières premières, n'organise pas des transports, pour le plaisir de la fouille, de la manipulation ou du déplacement. Nul ne songe à considérer l'industriel comme un bienfaiteur de l'humanité à titre gracieux ; personne n'a jamais pris l'industrie et la philanthropie pour d'élegants synonymes ; tout le monde comprend au contraire que l'industrie doit faire non des largesses mais des bénéfices, que pour vivre elle doit vendre sa production avec profit, et qu'avant de transformer la matière, elle doit commencer par l'acheter, construire des usines et les outiller.

L'industrie a donc besoin de capitaux et il ne faut pas un grand effort d'imagination pour en entrevoir l'énormité, soit au titre des immobilisations, soit à celui des fonds de roulement. La guerre avec ses destructions sauvages est venue en augmenter encore l'importance dans des proportions vraiment troublantes.

En réalité, le dommage infligé à l'industrie par la guerre est incalculable, car l'arrêt de la production prolongé pendant plusieurs années, dans un pays aussi industrialisé que la Belgique, entraîne fatalement une perte de rendement impossible à indemniser et une perte de temps qui rien ne peut récupérer.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que les dommages de guerre subis par l'industrie belge ne furent que dans une mesure relativement faible le résultat des opérations militaires. Ils doivent être attribués surtout à l'exécution d'un plan « économique », méthodiquement dressé. Son auteur, le Dr Walther Rathenau, en a exposé la conception dans une conférence donnée à Berlin, le 20 décembre 1915, et publiée en brochure, sous le titre de *Deutschlands Rohstoffversorgung*. Le but poursuivi était de parer au blocus de l'Allemagne, en tirant parti de toutes les ressources tant des territoires occupés que de l'Empire. Déclaration obligatoire des outillages et des stocks, saisie conservatoire, expropriation, la procédure était savamment graduée. Avec cela, réquisitions, enlèvement de matières premières, déportation de la main-d'œuvre dans des conditions d'inhumanité brutalement odieuses, sans oublier la mise sous sequestre d'un certain nombre d'entreprises et les manœuvres perfides en vue de surprendre les secrets de fabrication.

A la suite de ces pertes infligées à toute l'économie industrielle de notre pays, et, plus généralement, à la suite des profondes et durables perturbations de toute nature enfantées par la guerre dans les affaires du monde, la doubleur financière de l'industrie a pris des proportions qui lui donnent une importance souvent plus considérable que celle de l'opération industrielle proprement dite. L'achat des matières premières sur les marchés étrangers et l'achat des devises qui les doivent payer posent devant l'industriel des problèmes aussi difficiles et plus redoutables que ceux de la technique la plus délicate et de la production la plus compliquée. Dans mainte branche industrielle le prix de revient est affecté bien plus par l'achat plus ou moins favorable des matières et du changé que par la perfection plus ou moins complète de la fabrication.

Ce développement considérable de l'élément financier dans les affaires industrielles, a développé parallèlement les besoins de crédit et les relations de l'industrie avec la Banque. L'affaiblissement du pouvoir d'achat du franc belge oblige l'industrie à renforcer proportionnellement le volume de son fonds de roulement. Dans une très large mesure, le crédit bancaire lui permet de faire face à cette nécessité.

Certains milieux industriels formulent parfois à l'égard de la Banque des plaintes non fondées. On voudrait des crédits à la fois plus amples, plus longs et moins chers. On trouve naturel de laisser à la Banque plus de risques que de profits et de prendre pour soi plus de profits que de risques. C'est peut-être très humain, mais ce n'est pas très juste. La vérité est qu'en Belgique la Banque a prêté et continue de prêter à l'industrie un concours aussi large que le comportent la hardiesse unie à la prudence et la gestion consciencieuse de l'épargne publique alliée au souci de la reconstruction économique du pays. Une voix particulièrement autorisée le proclamait naguère en une circonstance solennelle : « Les Banques se sont étonnamment adaptées à la vie économique du pays, en ont épousé tous les développements, intensifié la force vitale ; on ne saurait surestimer ce qui leur est dû de ce chef ! » (*M. Theunis, à la solennité du centenaire de la Société Générale*).

Ce n'est pas à dire que l'industrie n'ait fait un extraordinaire effort pour traverser la crise de l'après-guerre avec ses propres moyens. Elle a eu recours au crédit de banque dans des proportions inconnues au temps de la paix ; mais elle a aussi demandé et obtenu, — aidée encore, il est vrai, par la Banque, — des ressources plantureuses par

l'émission d'actions, d'obligations, de bons de caisse, dont le chiffre total dépasse tout ce qu'avant la guerre on eût imaginé de plus audacieusement important.

Il ne saurait être question d'évaluer avec quelque certitude le montant total des capitaux actuellement investis dans l'industrie belge. Des éléments nombreux et considérables échappent au recensement. Il en est ainsi notamment des capitaux engagés dans les entreprises particulières non assujetties à la publication de leurs bilans. D'autre part, maintes sociétés par actions portent leur capital en comptabilité pour des sommes notablement inférieures à sa valeur réelle, parfois pour un franc.

On ne peut pas non plus prendre pour base la valeur des titres industriels tels qu'ils sont cotés en Bourse ; il en est pour qui cette cotation est manifestement exagérée, d'autres, au contraire, pour qui le cours de la Bourse est inférieur à leur valeur intrinsèque ; il y a lieu aussi de noter certains doubles emplois d'ailleurs malaisés à établir même au prix de calculs patients et minutieux. En fin personne n'ignore que les titres de nombreuses et importantes sociétés industrielles ne figurent pas à la cote officielle.

Des calculs ingénieux, qui tiennent compte des observations et réserves que nous venons d'énoncer, en arrivent à évaluer les capitaux industriels en Belgique à un total d'environ dix milliards de francs. Ce chiffre ne comprend d'ailleurs pas les capitaux investis dans les régies industrielles de l'État et des communes, notamment dans le vaste réseau des chemins de fer, dans les usines municipales de gaz et d'électricité, et dans d'autres entreprises qui, ensemble, absorbent elles aussi, un nombre respectable de milliards.

Certes ce que je vous dis du capital de notre industrie nationale ne peut vous en donner une idée précise et définitive, mais vous en garderez du moins une impression suffisante de la puissance de ce facteur fondamental de la richesse du pays.

Que s'il n'est guère possible de chiffrer rigoureusement le capital de l'industrie belge, il est moins possible encore de chiffrer mathématiquement son revenu, d'autant qu'il est essentiellement variable car la plupart des bilans, comme les années, tantôt grasses et tantôt maigres, se suivent et ne se ressemblent pas. Un revenu annuel moyen de 6 % représenterait six cents millions de francs sur la base plutôt hypothétique d'un capital de dix milliards.

Quant à la rémunération des coopérateurs de toutes catégories de la production industrielle, en prenant pour base tout aussi hypothétique 5.000 francs par tête et par an, on arriverait, pour les 1.710.161 personnes exerçant à titre principal une profession industrielle, à un total annuel de huit milliards cinq cents millions.

5. LES OBSTACLES ET LES DIFFICULTÉS.

En 1914, la Belgique était arrivée aux premiers rangs des nations industrielles du monde. Il n'y avait guère que l'Angleterre pour posséder une industrie tenant un rôle comparable dans l'économie nationale.

Assurément, ce n'est ni sans efforts, ni sans luttes, ni sans alternatives de crises et de prospérité que notre industrie avait conquis sa situation de premier plan. Mais les suites prolongées du bouleversement mondial causé par la guerre appliquent aux difficultés d'antan un coefficient qui ne semble pas près de fléchir, et y ont ajouté des difficultés nouvelles plus lourdes et plus malaisées à surmonter, parce qu'elles procèdent de causes qui échappent à l'action des dirigeants de notre industrie.

Laissons les problèmes que renouvellent sans cesse les évolutions de la vie sociale, et ceux que posent à jet continu les progrès de la technique, du machinisme, des procédés de fabrication, et ceux que fait naître la concurrence entre industriels du pays, et ceux que suscitent les exigences de la main-d'œuvre, et ceux que multiplient les besoins grandissants du Trésor. Ces problèmes, quelque ardu qu'ils soient et quelque lourdes les charges qu'ils font peser sur l'industrie, ne surgissent pas comme des géneurs inconnus dont on ignorait l'importance onéreuse et l'insatiable appétit. Ils ont renforcé les éléments difficiles et rendu plus pénible leur solution, mais après tout ils ne prennent pas l'industrie au dépourvu, et ne lui infligent pas des nuisances propres à mettre sa vie en danger.

Les problèmes vraiment troublants et gros de périls sont ceux qui naissent de la carence allemande, de l'inégalité pratique du régime international du travail, du protectionisme outrancier de pays que nous comptons naguère parmi nos meilleurs clients, et, greffée sur tout cela, l'allure désordonnée des changes étrangers.

La carence de l'Allemagne s'accompagne du désarroi que, sous la pression de leur gouvernement, les hommes d'affaires de Germanie

se croient obligés de jeter dans les transactions commerciales, sous couleur de représailles pour l'occupation des territoires rhénans et de la Ruhr.

L'inégalité de fait du régime international du travail, en particulier celle du régime de sa durée, réduit l'industrie belge à un état d'infériorité marquante vis-à-vis des pays étrangers qui, ou bien n'ont pas légiféré en la matière, ou bien s'ingénient à ruser dans l'application des dispositions légales de nature à gêner la production. Les conséquences néfastes de cette inégalité se traduisent, pour notre industrie, non seulement par l'alourdissement comparatif de son prix de revient, mais aussi, et avec plus de gravité encore, par l'exode de sa main-d'œuvre qui trouve chez l'étranger une plus ample rémunération avec une plus grande liberté.

Et tandis que ses ouvriers passent la frontière et portent leurs bras à la concurrence du dehors, notre industrie nationale voit ses produits arrêtés par les douanes prohibitives, cerbères intransigeants de la politique économique d'égoïsme sacré. Il n'est pas jusqu'aux États-Unis d'Amérique qui ne soient allés au protectionnisme systématique, et, pour ne pas manquer à leur habitude de faire les choses en grand, ils ont adopté le tarif Fordney, qui frappe les marchandises étrangères d'un droit d'entrée « ad valorem », se montant pour certains articles jusqu'à 60 %.

Les fluctuations des changes provoquent dans la marche des affaires une instabilité déconcertante qui engendre la méfiance et le malaise universels ; l'activité économique en souffre parfois jusqu'à la paralysie.

Ce serait ici l'occasion de parler de la crise de notre unité monétaire et de sa répercussion sur toute évaluation exprimée en francs belges, qu'il s'agisse des milliards en capitaux industriels, ou des milliards en salaires ouvriers, ou des milliards en échanges commerciaux. Mais il n'y aurait pas de trop d'une conférence spéciale pour traiter sous tous ses aspects ce sujet délicat. A vrai dire la question en est encore à la phase académique, et il serait périlleux de vouloir hâter l'heure de la phase réaliste, par des moyens plus ou moins empiriques, surtout par une politique à la « Gribouille ». Il faut laisser au temps le soin de ménager les transitions, à défaut de quoi les remèdes variés que d'aucuns préconisent pour l'assainissement de notre monnaie, risqueraient d'être pires que le mal qu'ils prétendent guérir.

Au demeurant, il est des remèdes de sérieuse efficacité et d'immédiate applicabilité, mais on semble les ignorer ou les dédaigner, du moins en pratique, parce que leur application exigerait, d'un trop grand nombre de personnes, le sacrifice de certaines habitudes qui leur sont devenues chères.

Travailler plus pour produire davantage et produire plus qu'on ne consomme ; économiser plus qu'on ne dépense ; n'acheter à l'étranger que les articles indispensables et qu'on ne peut trouver à l'intérieur ; ne pas avilir notre devise nationale en lui préférant n'importe quelle valeur exotique ; montrer plus de courage fiscal que d'habileté à frauder l'impôt ; donner le bon exemple de la vertu financière et ne pas se contenter de crier avec ceux qui, devant nos créanciers étrangers, ne cessent d'accuser le gouvernement et tout le monde de gaspillage et de banqueroute, voilà des moyens qu'il appartiendrait à chacun et à tous d'employer, avec une indéfectible énergie, afin de concourir à relever notre franc au niveau qu'il mérite. Que ce niveau soit notablement supérieur à celui où les spéculateurs et les défaitistes s'obstinent à le ravalier, notre premier ministre l'a affirmé à maintes reprises, et nos grands établissements financiers sont unanimes à l'attester avec lui.

Certes, ce n'est pas l'industrie belge qui sacrifie au défaitisme. Elle lutte et luttera sans défaillance. Elle lutte à conditions inégales, mais néanmoins, et tout en réclamant plus de justice distributive et d'équité internationales, si l'on peut parler ainsi, elle s'obstine à demander à son propre effort, à l'effort concordant de ses collaborateurs de tous les degrés et au concours de la législation et de la diplomatie de son pays, le ressort et le soutien d'une vitalité qui ne pourrait s'affaiblir et s'étioler sans entraîner la Belgique entière dans la misère et la décadence.

La lecture des rapports présentés aux assemblées générales des actionnaires de nos sociétés industrielles et financières, sur l'exercice 1922, laisse l'impression d'un optimisme sain et réconfortant, subordonné, bien entendu, à l'amélioration des conditions de rendement et de concurrence dont nous avons parlé, et aussi à la vaillance et à la bonne entente de tous les facteurs de l'activité économique de la nation : « Nous avons traversé victorieusement, dit un de ces rapports, toutes les crises qui se sont abattues sur notre pays, parce que nos courageuses populations ont le goût inné du travail et qu'elles savent

puiser dans le labeur cette sereine confiance en soi qui prémunit contre le découragement. Nous triompherons encore de la crise actuelle, quelque profonde qu'elle soit, par l'union de toutes les forces actives du pays adoptant, comme dans le passé, le mot d'ordre : « Travail et Confiance ».

6. LES PERSPECTIVES D'AVENIR.

L'industrie belge a d'ailleurs des motifs sérieux de croire à des destinées prospères.

À l'intérieur du pays, elle suit, avec un intérêt et des espoirs grandissants, les progrès de la mise en valeur du bassin houillier de la Campine. Le développement de cette mise en valeur permettra de restreindre les achats de charbon au dehors qui contribuent à la dépréciation de notre monnaie, et qui exposent certaines de nos industries aux multiples inconvénients d'une dépendance étroite de l'étranger pour leurs approvisionnements de combustible. Il y a là pour le pays une nouvelle source de richesses dont l'avenir révélera la magnifique ampleur, et un grand et bel exemple d'énergie et de ténacité digne de l'admiration et de la gratitude de la nation.

Et au loin, par delà l'océan, la Belgique doit au génie de Léopold II la possession d'une colonie aux prodigieuses ressources, qui offre à l'industrie de la métropole un plantureux réservoir de matières premières et un large débouché de produits fabriqués. Il dépendra de nos industriels d'en tirer parti avec un succès appelé à croître en proportion de leur initiative, de leur effort et de leur persévérance.

Au surplus, n'en déplaise à nos défaitistes, la Belgique industrielle a bon renom à l'étranger. Nous pourrions multiplier les témoignages flatteurs rendus à notre énergie reconstructive, à la rapidité de ses réalisations, à l'importance de ses résultats. Je n'en veux citer que deux.

Le premier est celui de M. Charles Mitchell, président de la *National City Bank of New-York*. Dans un discours prononcé le 24 novembre dernier, au retour d'un voyage d'étude et d'observation en Europe, il émit, à propos de la Belgique, une appréciation qui dut certes impressionner favorablement ses auditeurs à notre sujet : « La reprise de toutes les industries belges, dit-il, est trop récente pour apparaître dans les dernières statistiques, mais quand on vient dire que la Belgique rétrograde, que ses conditions économiques ne sont pas meilleures qu'il y a un an, c'est une absurdité ; les chiffres montrent qu'au contraire, elle est nettement en route ascendante. Et je prétends que les obligations belges placées aux États-Unis ne sont pas cotées à leur valeur ».

J'emprunte le deuxième témoignage au conseil de la Société des Nations. Naguère, sur les conclusions conformes de sa Commission spéciale, il désigna la Belgique pour figurer parmi les membres du Conseil d'administration du Bureau International du Travail, comme étant une des huit nations ayant l'importance industrielle la plus considérable, à côté de l'Allemagne, du Canada, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Inde, de l'Italie et du Japon.

N'ayons pas donc moins d'estime pour notre valeur et n'ayons pas moins de foi en nous-mêmes que les étrangers ! C'est évidemment la première condition requise pour justifier et affermir la confiance qu'il nous témoignent, quand ils parlent de notre situation économique sans parti-pris et sans arrière-pensée. Et s'il en reste qui doutent encore de l'avenir de notre pays, que, nous voyant à l'œuvre, ils soient forcés de reconnaître qu'une fois de plus victime des conflits internationaux, une fois de plus aussi la Belgique renaît de ses cendres, cicatrisée mais immortelle !

Éléments de force de l'industrie

Le rapide exposé que nous venons de faire permet, si je ne me trompe, de discerner dans l'industrie de notre pays les éléments d'une quadruple force, économique, intellectuelle, morale et sociale, dont le faisceau forme en toute vérité une des grandes forces nationales de la Belgique.

I. FORCE ÉCONOMIQUE.

Que l'industrie constitue une force économique de premier ordre, c'est ce qui, apparaissant d'emblée avec la clarté de l'évidence, mérite pourtant de fixer quelque peu l'attention.

L'industrie pourvoit aux besoins matériels les plus impérieux. Collaboratrice de l'agriculture, elle intensifie son rendement par les méthodes perfectionnées qu'elle met à son service ; l'agriculture industrialisée est aujourd'hui le progrès, demain elle sera la loi imposée par la pénurie et la cherté de la main-d'œuvre.

L'industrie intensifie encore le rendement agricole par la fourniture de fertilisants actifs qui, utilisés avec discernement, stimulent sa fécondité sans l'épuiser et la renouvellent en la développant.

Non seulement l'industrie concourt à la production agricole, mais, de plus, elle supplée à son insuffisance en produits alimentaires et en matières premières. On le sait : le déficit de la production agricole de la Belgique est malheureusement considérable. L'apport étranger doit le combler, mais cet apport doit être payé, et nous ne pouvons le payer que par l'exportation de nos produits industriels. Il est rigoureusement vrai de dire que sans l'industrie la population belge serait condamnée à mourir de faim ou à s'expatrier.

En outre, c'est par l'industrie que les produits de l'agriculture sont appropriés à la consommation. La meunerie transforme le blé en farine que la boulangerie convertit en pain ; la brasserie travaille l'orge et le houblon et en fait une boisson saine et peu coûteuse ; la sucrerie, par le traitement de la betterave, tire de la précieuse racine un aliment de première valeur ; la laiterie nous change le lait de la ferme en beurre et en fromage ; la tannerie prépare le cuir qu'elle passe au corroyeur, au chausseur, au relieur ; la filature reçoit le lin, le chanvre, la laine brute, les assouplit, les façonne et les transmet au tissage qui, à son tour, approvisionne les confectionneurs de vêtements. Il serait fastidieux de poursuivre cette énumération.

Si nous faisons le tour de nos habitations, nous constatons partout l'œuvre de l'industrie, depuis la grosse industrie de la construction, avec ses poutrelles, ses pierres de taille, ses marbres, son bois et son ciment, jusqu'au métier d'art avec ses meubles de style, ses ferronneries, ses tapisseries, ses orfèvreries, ses bronzes et ses bibelots ; sans parler des cristaux, des faïences, des ustensiles de ménage, des appareils de chauffage et d'éclairage, en un mot de tout ce qui constitue le logis, le rend habitable et lui donne agrément et confort.

C'est encore l'industrie qui procure à l'industrie même la structure de fer et d'acier de ses usines, ses machines, ses mécaniques, ses dynamos, ses engins de toute espèce ; le charbon pour ses foyers, les huiles pour ses engrenages ; les tuyauteries, les courroies, les poulies, tout l'appareil enfin qu'exige le fonctionnement de nos mines, de nos carrières, de nos métallurgies, de nos manufactures, de nos chantiers, de nos ateliers. C'est à l'industrie que nous demandons les rails, les locomotives, les wagons, la signalisation de nos chemins de fer ; les navires et les bateaux de notre armement maritime, fluvial et de pêche ; les avions de nos transports aériens, les pavés de nos routes, les canalisations de notre sous-sol, le système complet de notre outillage économique, dont vous n'exigerez certes pas ici un inventaire plus détaillé.

En même temps que fournisseuse des instruments du travail national, l'industrie donne le travail lui-même qui, nous l'avons vu, fait vivre une notable partie de la population, et lui rend la vie progressivement plus facile et moins déprimante.

L'industrie est le fonds national de travail, antipode du fonds national de chômage. Quelle n'est pas la supériorité de celui-là sur celui-ci. Payer des salaires vaut certes infiniment mieux que distribuer la portulote. Donner à travailler vaut mieux que donner à manger ; au vrai, donner à travailler c'est donner à manger dans des conditions qui non seulement ne blessent pas la dignité de l'être humain, mais au contraire sont en parfaite harmonie avec elle et lui apportent entière satisfaction. Donner à travailler c'est augmenter la richesse publique, car c'est faire produire des utilités, pourvoir aux besoins de la consommation du pays, développer et généraliser le progrès de l'épargne, de l'aisance et du bien-être. C'est par milliards que se chiffre le montant des rémunérations que l'industrie paie aux multiformes légions des travailleurs du muscle et de la pensée, de l'habileté et de la science qu'elle enrôle à son service et associe dans l'effort collectif de la production. C'est par centaines de millions que l'industrie rémunère les capitaux qui sous des formes variées lui procurent le nerf de la guerre économique. C'est par centaines de millions que la Caisse Centrale d'Épargne et de Retraite recueille et fait fructifier les économies des ouvriers de la catégorie industrielle.

Pour apprécier la valeur économique de l'industrie qui donne à travailler, rien de tel que la comparaison d'une population qui travaille et d'une population qui chôme. Qui de vous n'a saisi sur le vif le contraste entre un coin de pays où le panache de fumée des cheminées d'usines et le halètement des machines attestent la vie et la fécondité et une contrée où le morne silence du chômage pèse sur les chantiers comme une angoissante stupeur de mort et de stérilité ? C'est comme si du haut de quelque sommet l'œil voyait sur l'un des versants une terre fertile où mûrissent d'opulentes moissons, trophées de victoire du labeur, et, sur l'autre versant, une plaine abandonnée où le regard a pour tout horizon le néant de l'aridité, fruit de misère de l'inaction.

Et n'oublions pas que le chômage prolongé, tel qu'il a sévi trop longtemps chez nous, est doublement ruineux, et par l'arrêt de la production qui empêche la formation de la richesse, et par l'onéreuse alimentation des fonds de crise qui absorbent une si large part de la fortune publique.

Non seulement l'industrie met la population en mesure de gagner sa vie, mais encore elle lui rend la vie moins coûteuse. Après avoir approvisionné le marché intérieur, elle livre à l'exportation le surplus de ses produits. Les statistiques douanières accusent une exportation belge de produits fabriqués d'une valeur de fr. 3.002.709.000 pour l'année 1921, et d'une valeur de 2.473.309.000 pour les mois de mai à décembre 1922, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise jusqu'à la fin de l'année. Cela veut dire que sans l'industrie le déficit de la balance commerciale de la Belgique eût été aggravé respectivement de fr. 3.002.709.000 et de fr. 2.473.309.000. Grâce à l'aliment que l'industrie offre au commerce d'exportation, le déficit de la balance est allégé d'autant, et si cet aliment ne suffit malheureusement pas pour établir l'équilibre, du moins empêche-t-il le manquant de prendre des proportions beaucoup plus redoutables. En d'autres termes, pour autant que la balance du commerce affecte le taux du change, la production industrielle exportée enraye, dans une large mesure, la dépréciation de notre devise nationale et, par conséquent, sauvegarde, dans la même proportion, son pouvoir d'achat, c'est-à-dire une moindre cherté de la vie. Par la vente de ses produits industriels, la Belgique se crée des débiteurs à l'étranger et se procure du change, à défaut de quoi elle serait exposée à voir son franc rejoindre dans l'abîme de la dépréciation ces unités monétaires qu'il n'est plus possible d'énoncer qu'avec des coefficients qui paraissent toujours arrivés à la limite extrême et continuent toujours à se précipiter vers de nouvelles étapes de dépréciation.

Ajoutons que l'industrie apporte au budget public, à celui de l'Etat et à celui des communes, une contribution des plus appréciables.

L'ingéniosité du fisc s'exerce sur l'industrie avec une maîtrise qui d'ailleurs est couronnée de succès par l'opulence de la moisson. Taxe foncière ou sur le capital investi dont l'administration des finances estime la valeur de manière à se garantir contre toute insuffisance; redevance sur les mines; taxe mobilière; taxe professionnelle qui atteint non seulement les entreprises industrielles mêmes, mais aussi tous leurs agents, depuis les administrateurs, les gérants, et les grands directeurs, jusqu'aux employés subalternes et aux ouvriers; taxe sur la surface de chauffe des chaudières; taxe sur les moteurs; taxe de transmission, l'une des trouvailles les plus lucratives de la fiscalité du jour, que sais-je encore? L'industrie est assurément une des meilleures vaches laitières du cheptel contribuable.

Pas plus que par ses produits d'exportation l'industrie ne peut, à elle seule, réaliser la parité des changes, elle ne peut, à elle seule, boucler les budgets des administrations publiques, mais toujours est-il que dans l'un et l'autre cas elle contribue puissamment à circonscrire le fléau du déficit, et, par conséquent, à soutenir le crédit national. Qu'il s'agisse d'un pays, d'une firme ou d'un individu, la première condition du crédit, c'est la confiance. L'on peut affirmer sans la moindre hésitation que la confiance en la vitalité et en la capacité économique d'une nation de productivité agricole insuffisante, se mesure dans une proportion considérable sinon prépondérante sur le degré de puissance de son industrie. Industrie forte et prospère, crédit large et facile; industrie faible et languissante, crédit parcimonieux et cher; industrie ruinée, refus de crédit.

2. FORCE INTELLECTUELLE.

Force économique, parce qu'elle approvisionne le marché intérieur et parce qu'en retour de sa production exportée elle permet au pays d'acheter au dehors les articles qu'il ne peut tirer de son propre fonds; force économique aussi parce qu'elle fait vivre par le travail une très importante partie de la population, parce qu'elle exerce une influence heurteuse sur le change et, par conséquent, sur le coût de l'existence, parce qu'elle soutient les finances publiques et le crédit du pays, en un mot parce qu'elle enrichit la nation, l'industrie est en même temps un actif élément de force intellectuelle dont il faut se garder de sous-estimer la valeur. Sans doute le domaine industriel n'est pas celui de l'intellectualité pure ou transcendante, où se complaisent et s'épanouissent la littérature et l'art, la poésie et la métaphysique, la science abstraite et la spéculation philosophique, mais quelque nécessaire et bienfaisant que soit le levier qui, du haut de ces sphères altières, élève dans la plaine le niveau de l'intelligence et de la pensée, il reste place à l'industrie pour une action, moins brillante mais non moins efficace, sur l'étiage intellectuel de la population.

Pour n'être pas de la science pure, j'allais dire éthérée, la science de l'ingénieur préoccupée de ses applications pratiques n'en est pas moins de la science, et je ne sache pas que la gymnastique intellectuelle soit de moindre effort et de moindre effet à l'école des mines et des ponts et chaussées qu'à l'école de médecine ou de droit, ni, plus tard, de moindre envergure dans la direction d'une usine ou d'un charbonnage que dans la conduite d'un procès ou la lutte contre une maladie. Il faut voir à l'œuvre les capitaines de l'industrie, si l'on veut se rendre compte de la puissance de travail intellectuel qu'ils ont à déployer pour se tenir à la hauteur des progrès incessants de la technique, pour trouver sur l'heure des solutions adéquates aux problèmes imprévus, pour ne pas encourir les responsabilités redoutables d'une fausse manœuvre ou d'une opération maladroitement pouvant causer la perte irréparable de vies humaines ou la destruction ruineuse de capitaux importants. Chez le grand industriel, chez le petit patron, chez l'artisan même, quelle tension d'esprit pour tenir tête à la concurrence, pour observer les évolutions du goût, pour deviner les caprices de la mode; quelle ingéniosité pour ne jamais être pris au dépourvu; quelle présence d'esprit pour n'être jamais démonté; quel coup d'œil pour discerner à l'instant le danger à conjurer, la mesure à prendre, le coup de barre à donner! Et chez l'ouvrier industriel, notamment chez l'ouvrier de l'industrie au machinisme compliqué, délicat et dangereux, quelle application de l'intelligence pour comprendre les organes de son outillage, quelle attention pour n'en pas fausser les rouages, quelle perception nette des précautions à prendre, des imprudences à éviter!

On ne peut être en contact avec les chefs d'industrie sans admirer la promptitude et la justesse de leur pensée, la fermeté et la précision de leurs idées, la clarté de leur esprit, non seulement quand il s'agit de choses de leur domaine professionnel, mais même, par l'habitude et l'effet de l'exercice constant et de l'application soutenue, quand il est question d'affaires d'un caractère différent et où l'on s'attendrait à les voir plus ou moins désorientés. Et qui, ayant vu de près l'élite ouvrière de l'industrie, n'a pas été frappé du sens avisé de ces travailleurs, et ne s'est pas dit qu'en définitive l'industrie adapte de mieux en mieux le travail à la dignité humaine? Ce n'est pas le labeur brutal de la bête de somme; ce n'est pas l'activité passive de la machine, c'est vraiment le travail de l'homme, maître des énergies redoutables qu'il met en branle et clairvoyant pilote des forces aveugles qu'il règle et conduit.

Si en raison de l'effort continu qu'elle impose à la pensée, à la réflexion, à la prévoyance, l'industrie est un gymnase intellectuel, elle possède en même temps une réelle vertu moralisatrice et constitue une école modèle d'énergie morale (1).

G. COOREMAN,
Ministre d'Etat

Directeur de la Société Générale.



Monsieur Nolf émule de Gentile et de Léon Bérard

En rendant compte de la réforme de l'enseignement moyen récemment décrétée par le gouvernement fasciste, le chroniqueur italien de la *Revue Catholique* a surtout insisté sur l'examen d'Etat.

Nous voulons bien faire confiance à l'examen d'Etat et croire qu'il ouvre pour l'enseignement en Italie une ère de liberté. Et nous voulons même espérer que le niveau des études moyennes se relèvera du seul fait de cette innovation. Mais pour un tel progrès, nous comptons plus encore sur la refonte des programmes, l'amélioration des méthodes et la réorganisation de tout l'enseignement ordonnées par le décret Gentile.

Sans doute faut-il nous garder des illusions. Toutes ces belles

(1) La deuxième partie de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.

réformes ne sont encore que décrétées. Dans quelle mesure sont-elles réalisables et quel en sera le rendement, l'expérience seule nous l'apprendra avec certitude et avec exactitude. Aussi est-ce plutôt aux principes dont elles s'inspirent qu'en passant nous voulons rendre hommage.

Très justement, le ministre philosophe attache infiniment moins d'importance, dans l'enseignement moyen, à l'accumulation d'un gros bagage scientifique qu'à une solide formation de l'esprit. Armé de ce principe et d'une bonne hache fasciste, M. Gentile a pénétré dans le fouillis de programmes officiels et s'est livré à un rude travail d'élagage et d'éclaircissement. Mais il a aussi fait quelques ajoutes, quelques plantations nouvelles. Il a notamment accru la part du latin, de l'histoire et de la philosophie. C'est ainsi que le latin devient obligatoire dans toutes les écoles moyennes, les écoles normales et jusque dans les écoles techniques.

Au moment même où le gouvernement fasciste publiait cette première tranche de son programme de réforme de l'enseignement, car il paraît que ce n'est qu'un beau début et que l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur seront aussi profondément et aussi entièrement réorganisés que l'enseignement moyen, les Chambres et le Gouvernement français, modifiaient considérablement leurs programmes de l'enseignement moyen supérieur et imprimaient à celui-ci une nouvelle orientation. En France, les humanités dites modernes ne se distingueront plus des humanités anciennes qu'à partir de la seconde. Nul étudiant français ne pourra donc plus faire ses classes moyennes supérieures sans recevoir une sérieuse culture latine.

* * *

On sait qu'une réforme générale de notre enseignement est également sur le métier. En bons Belges, nos gouvernants et nos législateurs procéderont sans doute avec moins d'audace que leurs collègues de France et surtout d'Italie! D'autant plus que le ministre actuel des Sciences et des Arts, M. Nolff, est un remarquable représentant de notre sagesse et de notre prudence nationales.

Cependant son projet, qu'il a fait admettre, de réorganisation des écoles normales ne manque pas de hardiesse.

Depuis l'armistice, il est question de cette transformation du régime des écoles normales. M. Destrée avait élaboré un plan qui exigeait une cinquième année d'études. M. Nolff, lui, nous ramène aux trois années de jadis. Mais rassurez-vous ce n'est pas un recul. Au lieu de s'emboîter sur l'école primaire, l'école normale s'emboîtera désormais sur l'école moyenne. L'examen d'entrée à l'école normale, au lieu de ne porter que sur les matières de l'enseignement primaire, portera en outre sur celles de l'enseignement moyen...

Les futurs instituteurs ne recevront donc plus leur formation spéciale immédiatement à partir des classes primaires, mais seulement après les classes moyennes. Jusque là, ils feront route commune avec leurs camarades qui se destinent aux emplois de l'administration publique ou de l'industrie et du commerce privés. Nous est avis que c'est une mesure très heureuse. On a trop sacrifié à l'erreur d'une spécialisation prématurée. Le vrai principe est qu'il faut plutôt retarder la spécialisation autant que possible, pour la faire bénéficier d'une solide formation générale.

En outre, il en résultera un avantage pratique, qui est loin d'être négligeable. Les jeunes gens n'auront plus à choisir la carrière de l'enseignement avant même de commencer leurs études. Ils pourront ainsi se décider en meilleure connaissance

de cause. Et pourquoi n'instituerait-on pas dans toutes les écoles moyennes un service d'orientation professionnelle ?

* * *

Le nouveau programme des écoles normales n'est pas encore publié. Cependant, ce que nous en connaissons nous fait craindre qu'il ne soit surchargé. Que M. Nolff emprunte donc la hache de M. Gentile! On ne saurait commettre plus profonde erreur que de concevoir les études normales à l'instar des études universitaires et de faire du programme de l'école normale une réduction d'un programme de faculté universitaire. Programme et organisation de n'importe quel enseignement doivent être adaptés et ordonnés au but poursuivi. Or le but de l'école normale est de préparer les aspirants instituteurs à remplir le plus utilement possible leur importante mission sociale, à l'école et en dehors de l'école. Pour cela, il leur faut une science approfondie du programme de l'enseignement primaire, une bonne formation pédagogique et une sérieuse culture générale.

* * *

Un article du nouveau statut des écoles normales nous paraît particulièrement digne de remarque et d'approbation, celui qui réserve presque toute la formation pédagogique, aussi bien théorique que pratique, à la troisième et dernière année d'étude. Celle-ci devient donc comme le noviciat de l'enseignement primaire. Ainsi ramassée et condensée, la formation pédagogique sera plus cohérente et plus efficace et elle bénéficiera de tout l'acquis des années précédentes : connaissances scientifiques, formation générale et développement intellectuel.

De la sorte, la dernière année d'école normale pourrait être ouverte, et, par conséquent, le diplôme d'instituteur, accessible à tous ceux qui possèdent la préparation nécessaire, peu importe où ils l'aient acquise. Pour quelles raisons plausibles, par exemple, continuerait-on, sous le nouveau régime des écoles normales, à fermer la carrière de l'enseignement primaire aux diplômés d'humanités anciennes ou modernes qui renoncent à poursuivre leurs études à l'université. Or n'est-ce pas leur fermer pratiquement la porte de l'école primaire que d'exiger, pour l'obtention du diplôme d'instituteur, ou l'examen devant le jury central, fort peu couru, on doit bien le reconnaître, ou trois longues années d'études à l'école normale. Pourquoi, également, ne pas autoriser les futurs professeurs d'école moyenne ou même d'athénée, à venir prendre à l'école normale, en suivant les cours de troisième année, la formation pédagogique qu'on ne leur offre pas ailleurs et à recevoir le certificat officiel de cette formation, c'est-à-dire le diplôme d'instituteur primaire ?

Le recrutement des instituteurs y trouverait plus que probablement un appoint assez important. Le public n'est pas suffisamment saisi de la crise que fait courir à notre enseignement le recrutement déficitaire. Lorsque M. le député Collier a proposé un amendement à la loi de milice pour permettre aux instituteurs et futurs instituteurs des classes 20, 21 et 22 de faire leur service militaire en deux temps coïncidant avec les grandes vacances, la Chambre, qui a supprimé les exemptions respectées depuis 1830, et qui est si parcimonieuse de faveurs, en matière militaire, à l'égard des familles nombreuses, n'a pas hésité. C'est qu'aussi bien il s'agissait de 2.000 instituteurs qui, durant leur service militaire, auraient dû abandonner leur classe et ne pouvaient être remplacés. 60.000 enfants environ eussent été privés, pour un an ou plus, d'un enseignement bien conditionné.

* * *

La Chambre n'hésitera pas davantage, si elle est logique, en présence de la nouvelle proposition de loi déposée ; ar le même M. Gollier dans le but d'ouvrir la dernière année d'école normale à tous les porteurs de diplômes d'études moyennes complètes. Ce projet de loi est signé par MM. Pouillet, Buyl, Vandervelde, Flagey et Wauters, des autorités venues de toutes les directions politiques. Il s'agit bien d'autre chose que de partis et de luttes politiques lorsqu'on vient vous dire qu'il manque actuellement 3.000 instituteurs et que les écoles normales et le jury central ne délivreront pas plus de 600 diplômes en juillet prochain, et que, pour l'avenir, les calculs des probabilités ne sont rien moins que rassurants.

* * *



Impressions de Lourdes

J'ai eu le très vif plaisir de me rencontrer, à Lourdes au mois de septembre dernier, avec le « Pèlerinage national belge d'automne », et j'ai pensé que les lecteurs de la *Revue Catholique des Idées et des Faits* aimeraient à trouver ici, non point un compte rendu de ce pèlerinage, mais quelques brèves impressions d'un fidèle des routes de la Grotte.

Je n'étais, malheureusement, cette année 1922 que ce que j'appellerai un demi-pèlerin : car pour être un vrai pèlerin de Lourdes, il faut d'abord faire partie d'un pèlerinage organisé, n'être qu'une unité perdue dans une grande collectivité soumise à une règle et dont tous les membres prient ensemble aux mêmes heures et aux mêmes lieux. J'irai presque jusqu'à prétendre qu'un voyage inconfortable, dans un compartiment plein, fait partie essentielle du pèlerinage : c'est, après tout, une forme de pénitence !

Le pèlerinage de mon diocèse avait eu lieu, vers juin, à une époque où des occupations, aussi ennuyeuses qu'inévitables, m'attachaient au logis, et où il m'eût été à peu près impossible de me joindre à mes compatriotes : c'est donc en « isolé » que je suis parti, cette fois, pour la grotte sainte ; en « isolé », mais non point en « touriste » ; que l'on note la distinction : elle n'est point superficielle ; car si je n'avais point l'insigne d'un pèlerin, je m'efforçais au moins d'en avoir l'âme.

Les journées des 7 et 8 septembre, où je me trouvais à Lourdes en même temps que mes amis inconnus de Belgique, marqueront dans les annales, pour tant si riches, des pèlerinages. Les foules immenses, au sanctuaire des Pyrénées, sont chose normale : mais des foules comme celles que j'ai vues alors sont tout de même exceptionnelles. « Jamais encore, lisait-on dans le *Journal de la Grotte* (1), sauf aux plus grandes solennités du Cinquantenaire, en 1908, et aux jours inoubliables et sans pareils du Congrès Eucharistique de 1914, les enfants de la Vierge Immaculée n'étaient accourus à Lourdes en foules aussi nombreuses que celles dont les flots humains ont inondé la Cité et le domaine de la Vierge Immaculée à l'approche de la Nativité... »

Les évaluations exactes sont extrêmement difficiles à faire, à cause précisément des « isolés », des pèlerins venus par les trains réguliers. Mais le chiffre de cinquante mille personnes, présentes à la fois, me paraît extrêmement modeste ; j'ai entendu parler, à diverses reprises, de soixante-dix mille ! J'avais eu l'imprudence d'arriver sans retenir ma chambre : « Rien, Monsieur, rien ; pas même un matelas ! » me répondait-on partout. J'eus brusquement la chance de tomber sur un hôtel où un départ venait de se produire : j'étais casé ; mais après quelles inquiétudes !

Le Docteur le Bec, président du Bureau des Constatations, à qui je racontais, le lendemain, que j'avais réussi à me loger, sans avoir rien arrêté d'avance, n'en revenait point d'étonnement et me disait que de nombreux pèlerins avaient dû chercher un gîte dans les villages voisins comme Saint-Pé de Bigorre. Dans un hôtel, le 6 septembre, cinq personnes étaient arrivées au même moment et s'étaient arra-

ché, — si j'ose dire ! — une chambre unique, chacune d'elles faisant valoir de son mieux ses titres de priorité !

J'insiste à dessein sur l'importance de ces foules : car c'est précisément sur leur attitude que je voudrais présenter ici quelques simples observations. Que l'on prenne donc ce point de départ : les 7 et 8 septembre, à certaines heures, cinquante mille personnes évoluaient dans le petit domaine de la grotte, qui comprend, comme l'on sait, la grotte même et les piscines, les trois églises, l'esplanade, la pelouse qui s'étend jusqu'à la Croix des Bretons, et le Chemin de Croix sur la montagne. Les personnes qui voulaient s'asseoir étaient obligées de chercher, avec soin, une place où elles puissent poser leur petit pliant ! Et ce n'était pas toujours chose facile à trouver !

Or, et c'est le point essentiel où je veux en venir, dans ces foules immenses, sans cesse en mouvement sur un espace extrêmement restreint, il ne s'est pas produit le plus léger désordre : aucune bousculade ; alors que la bousculade, accompagnée ou non d'écrasement, est l'accompagnement obligatoire des mouvements des foules. Les femmes, elles-mêmes, ces perpétuelles agitées, en arrivaient à presque compter leurs nerfs. Je dis presque : car il ne faut rien exagérer ; de temps en temps, même à Lourdes, il y a quelques « pèlerines » qui poussent un peu les voisins pour arriver plus vite. Ces excès sont vraiment négligeables.

Mais voici par où cet ordre merveilleux des foules de Lourdes semble tenir du prodige : c'est qu'il est obtenu sans aucune intervention de la force publique.

Ailleurs, que l'on soit en Belgique, en France, ou dans n'importe quel pays, dès qu'une manifestation de cinquante mille personnes est annoncée, la police prend ses dispositions. Et elle a raison. Qu'il s'agisse d'une course, d'une représentation, d'un défilé, ou de l'exhibition d'un ministre apportant les derniers oracles politiques, il y a un grand déploiement d'agents, de gendarmes, de gardes, de soldats parfois. Et malgré ce déploiement classique, les désordres graves sont, dans les foules, monnaie courante. Que chacun consulte ses souvenirs là-dessus ! Je citerai ce fait récent : dans une ville de France, que je pourrais nommer, des clôtures en bois protégeaient je ne sais plus quel spectacle éblouissant contre la curiosité des gens qui ne payaient point : ceux-ci s'indignèrent de cette atteinte portée à l'égalité, cassèrent les planches et virent gratis : les organisateurs firent faillite !

A Lourdes, dans le domaine de la Grotte, la force publique ne pénètre pas. Et dans le reste de la ville, on rencontre, comme partout, quelques braves agents, quelques honnêtes gendarmes ; mais rien, absolument rien, qui soit en rapport avec l'importance des masses humaines qui y circulent constamment.

La seule police, autour de la Grotte et des sanctuaires, est celle qui est faite par les brancardiers ; le seul service d'ordre est celui qu'ils organisent : il est absolument rudimentaire ; il consiste tout simplement à dégager certains passages, à donner quelques indications, à réserver certains lieux, de manière que la circulation, celle des malades surtout, puisse se faire facilement. Les ordres transmis par les brancardiers sont immédiatement exécutés, sans aucun murmure, sans aucune protestation. Et si parmi les brancardiers il y a beaucoup d'hommes vénérables, et dont on ne saurait trop louer le dévouement, on trouve aussi dans leur nombre de très jeunes gens, presque des gamins : n'importe ; il leur est rigoureusement obéi.

Le phénomène de la procession aux flambeaux vaut encore d'être examiné. La procession aux flambeaux est le plaisir, le seul plaisir, que s'accordent les pèlerins de Lourdes. Ce n'est point une manifestation solennelle et émue comme la procession du Saint-Sacrement. C'est, à la tombée de la nuit, une détente, après la journée d'exercices et de prières. C'est une détente où la piété a sa part ; mais, incontestablement, c'est une joyeuse détente. Les groupes s'organisent comme ils l'entendent ; les milliers et les milliers de flambeaux s'allument ; les cantiques vibrent de toutes parts ; la basilique s'illumine ; et le flot déferle sans arrêt des rampes de l'église du Rosaire jusqu'à la Croix des Bretons ! « Ave, Ave, Ave Maria ! » Combien de millions de fois cette invocation est-elle, chaque soir, lancée à la Vierge Immaculée ?

Et là encore, dans la nuit, voilà que ces cinquante mille personnes, qui cependant ne sont point dirigées, qui ne sont maintenues par aucun service d'ordre, — absolument aucun ici, les brancardiers n'interviennent plus, puisque les malades sont rentrés, — voilà que ces cinquante mille personnes évoluent sans bousculades, sans heurts, sans aucune violence. Que l'on compare seulement la procession aux flambeaux de Lourdes avec une vulgaire retraite aux flambeaux. Les deux manifestations sont extérieurement de même nature. Et de l'une à l'autre, il y a un abîme ! Je n'ai jamais vu de retraite aux

(1) 10 septembre.

flambeaux en Belgique ; mais en France j'ai assisté assez fréquemment à ce spectacle ; et je ne pense pas que la frontière y mette quelque différence : l'exhibition de toute cette joie grossière ne fait que médiocrement honneur à l'humanité. Les premiers rangs d'une retraite aux flambeaux sont en général solidement encadrés de troupes ou de forces policières. Il y règne un ordre relatif. Mais vers la fin du cortège, quelle ignoble cohue de gens, bras dessus bras dessous, qui se poussent et qui zigzaguent et qui hurlent et qui sautent ! On pense parfois assister à un déchaînement de bêtes trop longtemps gardées à l'attache ; et si la retraite a lieu dans une grande ville, des bandes de filles et de souteneurs en font toujours le plus bel ornement ! C'est la joie du peuple qui passe ; pauvre peuple et joie misérable ! La foule débraillée de la retraite aux flambeaux ne m'a jamais évoqué qu'une vision dantesque : celle des damnés du Florentin, naturellement. Avec la procession aux flambeaux de Lourdes, nous arrivons au troisième cantique de la *Divine Comédie*, au *Paradis*.

D'où vient donc, aux foules de la Grotte, cette maîtrise absolue qui les distingue entre toutes et qui, pour l'observateur le plus superficiel, est un constant sujet d'étonnement ? Comment obtient-on là, sans aucune police, ce que toutes les polices du monde ne sauraient nous garantir ? Les foules ont, comme chacun sait, une âme collective : on donc a été trempée l'âme des foules de Lourdes, pour que ces foules soient si différentes de celles que l'on voit ailleurs ?

La réponse est simple et chacun la devine : on respire à Lourdes une atmosphère imprégnée de surnaturel. Le pèlerin a, pour quatre ou cinq jours, fait trêve aux soucis vulgaires de l'existence ; ses sentiments et ses affections se sont transformés ; il s'est purifié. Il ne lui paraît point que la terre qu'il foule aux pieds soit semblable à celle de son pays ; il croit que le ciel s'est rapproché. Que l'on se mêle aux groupes des pèlerins sur l'esplanade ou même dans les rues de Lourdes : quel sera le thème le plus ordinaire des conversations que l'on entendra ? Le miracle. Les guérisons qui se sont produites les jours précédents, aux piscines ou à la procession du Saint-Sacrement, sont passionnément commentées, commentées même parfois à tort et à travers : et tous ceux qui ont suivi les travaux du Bureau des Constatations savent que sa méthode n'a rien de commun avec l'enthousiasme impulsif de la foule. Mais il n'importe : ce qui nous intéresse ici, ce n'est point ce que les pèlerins peuvent dire sur les guérisons, mais c'est qu'ils y pensent et qu'ils en parlent constamment. « Voir un miracle », est le désir de tous. Et lorsque le pèlerin rentre de Lourdes dans son pays, la question qui lui est le plus souvent posée est la suivante : « Avez-vous vu des miracles ? » Les foules de Lourdes vivent dans l'attente du miracle.

Et voici alors le trait le plus digne d'attention. Lorsqu'une de ces guérisons extraordinaires, dont la science ne peut plus refuser de constater la réalité et qu'elle est incapable d'expliquer (1), se produit, quelle est l'attitude de la foule ? Que font ces milliers de pèlerins qui ne parlent que de miracles, qui ne désirent que « voir des miracles » ou, à tout le moins, voir des miraculés, — ce qui est plus facile. — Qu'un malade se lève à la procession du Saint-Sacrement, qu'il sorte des piscines ou du Bureau des Constatations, — dont la porte est toujours assiégée, — que se passe-t-il ? Eh bien ! la foule, au moment même où son désir le plus cher se trouve réalisé, ne perd point la maîtrise d'elle-même. Sans doute est-elle avide de voir et de savoir ; mais elle comprend que, là plus que partout ailleurs, un ordre est nécessaire : et elle respecte cet ordre. Cela est admirable. Dès qu'une guérison a lieu ou seulement dès qu'un miraculé va d'un lieu à un autre, les brancardiers font une petite manœuvre très simple et que je connais bien pour l'avoir, au temps où j'étais jeune, souvent exécutée : ils enlèvent leurs bretelles et forment une chaîne, entourent

la voiture et empêchent la foule d'approcher : et la foule obéit encore, alors que rien ne lui serait plus facile que de briser le faible rempart ainsi formé !

Qu'est-ce donc, en dernière analyse, qui distingue les foules de Lourdes des masses aveugles et brutales que nous voyons se déchaîner ailleurs ? L'ardeur de la charité tout simplement ; parce que la charité, la véritable charité chrétienne ne peut exister sans la défaite de l'amour-propre, de l'amour de soi. Le pèlerin de Lourdes foule aux pieds l'égoïsme avec tout son cortège de bassesses. Il s'humilie d'un cœur sincère. Ce ne sont point des jouissances matérielles qu'il est venu chercher là. Et la communion des âmes et des cœurs se réalise absolument, près de la Grotte, dans l'intime union des prières qui montent vers la Vierge et vers son Fils. Là est le secret de l'ordre des foules de Lourdes : dans la ferveur de leurs sentiments religieux. Et le secret parallèle des désordres des foules vulgaires est dans la ferveur de l'égoïsme de chacun !

Nous vivons à une époque où le désordre et l'indiscipline sont partout établis en maîtres. Beaucoup de gens s'en inquiètent. Beaucoup proposent des remèdes. Leur intention est excellente. Mais puisqu'il y a, dans les Pyrénées, un coin privilégié où l'ordre règne, sans aucune police, parmi des foules sans cesse renouvelées, ne pourrait-on pas conseiller à tous ceux qui rêvent de mettre de l'ordre dans notre société en détresse d'aller faire d'abord un petit pèlerinage à Lourdes ?

S'ils y vont d'un cœur pur et sans idée préconçue, ils rapporteront de la Grotte de Massabielle une salutaire leçon.

ALEXANDRE MASSERON.



Notre politique rhénane

(Suite et fin)

Les principales réformes qu'elle implique

Nous avons indiqué les principales modalités d'une fédération belgo-rhénane et ses principaux avantages. Nous y avons joint un exposé des principaux obstacles qui se dressent devant elle. Il nous reste à signaler les principales réformes qu'elle implique. Nous le faisons cette fois, terminant ainsi l'étude d'un des problèmes les plus pressants et les plus capitaux qui soient.

* * *

Il s'agit d'obtenir que les populations qui vivent le long du Rhin s'émancipent de la Prusse et collaborent avec nous au point de vue militaire, au point de vue économique, au point de vue politique, au point de vue culturel, au point de vue religieux.

La Belgique et la Rhénanie assureraient ainsi leur sécurité. Elles reconquerraient la richesse. Elles s'imposeraient au respect des autres nations. Elles retrouveraient l'axe véritable de leur activité civilisatrice. Elles rendraient à la Foi Catholique des atouts très grands de prosélytisme et d'éclat.

Mais nous ne pourrions réaliser rien de tout cela si nous ne renonçons pas à plusieurs de nos façons.

Les industriels rhénans sont organisés d'étonnante manière. Sur chacun des points où ils s'engagent, ils disposent des forces de consortiums énormes.

Par contre, la plupart de nos hommes d'affaires sont individualistes. Ils prétendent presque tous lutter avec leurs ressources personnelles. Ils se contrecarrent fréquemment les uns les autres.

Comment donc parviendraient-ils à conclure avec les industriels rhénans des accords équitables ? Ils seraient bientôt

(1) « Le 1^{er} septembre, écrivait le Docteur le Bec dans le *Journal de la Grotte* du 10, une cinquantaine de médecins français et étrangers qui faisaient un voyage annuel d'études des eaux minérales sont venus au Bureau des Constatations pendant que M^{lle} Erhardt, guérie le jour même, s'y trouvait. Nous avons mis sous leurs yeux le certificat attestant sa maladie à la date du 28 août dernier, puis nous les avons simplement priés d'examiner cette jeune fille et de nous dire ce qu'ils constataient. Tous ont été unanimes à déclarer qu'ils ne trouvaient rien ni à la colonne vertébrale ni aux pommuns. Il nous semble inutile de commenter cette constatation, faite par des confrères étrangers, dont beaucoup ne partageaient pas nos croyances, et qui ont eu la bonne foi de reconnaître la réalité de cette belle guérison. » Le Docteur le Bec m'a confirmé le fait de vive voix ; il était extrêmement satisfait de cette présence de si nombreux médecins à son bureau : d'autant plus que le certificat de la miraculée était signé d'un nom célèbre.

subalternisés, vassalisés, asservis. Il faut qu'ils se syndicalisent, il faut qu'ils travaillent dans une intelligente et stricte discipline.

Le feront-ils si l'État ne les y pousse pas, ne les y contraint pas ?

Hélas ! nos chefs ne sont guère enclins à s'acquitter de ce rôle. Ils sont issus des partis. Ils sont mandatés par les partis. Ils sont divisés comme eux. Et comme eux, ils sont diviseurs. Qu'est-ce qui les rendrait très soucieux de grouper et d'unir ?

Notre État souffre d'autres faiblesses encore. Il est préoccupé jusqu'à l'obsession par les querelles intestines : il n'accorde aux problèmes de politique extérieure que le temps qu'elles lui laissent. Il est lent : il est entraîné par les événements beaucoup plus souvent qu'il ne les détermine et qu'il ne leur commande. Il est bavard, il éprouve le besoin de s'expliquer à tous, à voix très haute, sur ses actes, ses projets, ses intentions, sur ses vellétés, et sur ses vellétés même d'avoir des vellétés : or, une véritable politique en Rhénanie devrait être très discrète, à peu près anonyme et silencieuse. Notre État craint les remontrances de l'Étranger : et la fédération que nous préconisons ici exaspère la Prusse, elle irrite la Grande-Bretagne, elle inquiète la Hollande et la France. Notre État ne s'alimente pas du Catholicisme, il ne le sert pas et il ne se sert pas de lui ; cependant le concours du catholicisme rhénan est indispensable pour que nous réussissions.

Un public instruit, actif, énergique, cohérent aurait tôt fait de décider nos dirigeants à l'emploi de meilleures méthodes. Mais comment ce public serait-il et comment agirait-il si la presse ne le suscite et ne le guide ? Deux ou trois de nos journaux ont des idées à ce sujet. Et les autres ?... Oh ! les autres...

Notre Culture manque de rayonnement. La majorité des Flamands se cantonnent, se rétrécissent, se ratatinent au régionalisme. Ils ne savent plus quelles inspirations leurs pères sont allés quérir le long du Rhin et quels chefs-d'œuvre ils ont fait briller là. Beaucoup de Wallons s'engouent pour la France au point qu'ils oublient leur propre originalité, leur génie et leur fierté. N'étant point sollicités par nous, n'étant point ramenés au vif souvenir des profondes similitudes de leurs arts avec les arts belges, de leurs meilleures pensées et de leurs meilleures mœurs avec les nôtres, les Rhénans inclinent dans le sens d'une germanité élémentaire, grossière, indigne d'eux. C'est d'une occidentalité magnifique et féconde, qu'il faudrait rendre encore désireux. C'est leur rhénanité et notre belgité qu'il faudrait étreindre, d'une amoureuse et fertile passion. Combien d'entre nous sont restés sensibles à ces mots-là ? Combien frémissent et s'enchantent de ce que ces mots contiennent d'utilité, de bienfaisance et de splendeur ?

Nos écoles sont responsables de cela. Elles manquent d'envie et d'élan. Elles manquent aussi d'adaptation aux grandes nécessités du pays.

Le catholicisme belge est souvent réduit à une morne et fatigante défensive. Le souci de ses propres libertés le tenaille. Ne nous étonnons donc point s'il n'aperçoit guère sous quel joug le catholicisme rhénan gémit et s'il n'entreprend rien pour l'affranchir.

Syndicalisation de nos activités industrielles, commerciales et bancaires ; instauration d'un État digne de ce nom, archaïque, prompt, ambitieux, souple et tenace ; propagande, de la meilleure qualité possible, par la presse et par l'école ; vitalité catholique, désir catholique d'expansion, de croisade : telles sont les principales réformes qu'il importe que nous réalisions *parmi nous* si nous voulons aboutir à fédérer la Belgique et la Rhénanie.

* * *

Il faut qu'en même temps nous concluons des accords judiciaires avec d'autres peuples et que nous en tirions un excellent parti. Quels accords et avec quels peuples ?

* * *

Nous sommes à présent les alliés de la France. Est-ce suffisant ? Avons-nous lieu d'être entièrement satisfaits ?

Ceux qui ont pris la peine de nous lire avec quelque attention savent comment nous examinons cette sorte de problèmes. C'est le souci des intérêts belges qui nous meut. Ce n'est que lui. Nous nous permettons de demander à nos contradicteurs éventuels, s'ils sont les fils de la même patrie que nous, de prendre aussi ce critère et de ne s'en détourner pour aucune philie ou aucune phobie...

L'alliance française présente, d'elle-même, d'énormes inconvénients.

Le Cabinet de Paris veut acquérir en Rhénanie, à Duisbourg et à Ruhrort autant qu'à Wiesbaden ou à Mayence, une véritable suprématie. S'il aboutissait à ses fins, il disposerait, en même temps que du fer lorrain et du fer normand, des charbons de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle-Erkelenz ; il serait le maître de la métallurgie européenne. Il aurait sous son contrôle presque toute la navigation du Rhin ; il obtiendrait ainsi barre sur Rotterdam et sur Anvers, et, par Rotterdam et Anvers, sur La Haye et Bruxelles. Le Cabinet de Paris additionnerait à ces gains économiques des gains politiques. Que pourrions-nous lui refuser encore, où pourrions-nous ne pas le suivre s'il commandait un jour le long de nos frontières orientales comme il commande de Dunkerque à Longwy ?

Livrés à nous-mêmes sommes-nous capables de faire face à de tels dangers ?

La France ambitionne de mettre sous son influence la Rhénanie. Elle possède la plus redoutable des armées qui soient à présent et le plus brillant état-major. Cette ambition et cette puissance l'entraînent à essayer beaucoup par la force. A vrai dire, elle ne pourrait guère se servir d'autres méthodes. Elle ne peut proposer aux Rhénans une véritable fédération : comment fédérer équitablement dix millions d'hommes d'une part et quarante millions d'autre part ? La France ne peut fournir aux Rhénans un port qui leur rende des services comme ceux qu'Anvers leur rendrait. Elle ne peut se prévaloir de ressemblances profondes de sa Culture avec la leur. Elle ne peut arguer non plus de sa Foi : les lois anticléricales de la Troisième République et les persécutions dont les Alsaciens se plaignent ont provoqué le long du Rhin un trop vif émoi. La Belgique, elle, manque d'atouts militaires, mais elle possède des atouts économiques, politiques, culturels et catholiques d'une incomparable efficacité. De sorte que les visées de la France et les nôtres se heurtent ; ses moyens d'action sont contraires aux nôtres ; la France effarouche les Rhénans en se servant de ses ressources ; elle les menace d'une annexion, d'une conquête, et elle rend ainsi difficile que nous employions les méthodes qui nous conviennent. Nous n'ajoutons guère à ses chances. Elle nuit immensément à celles que nous avons.

Il est inutile sans doute que nous insistions davantage sur ces anomalies.

Nous tentons vainement d'y changer quelque chose par nous seuls.

Les Français sont cinq fois plus nombreux que nous ; ils sentent comme d'instinct les intérêts de leur pays et ils s'y tiennent avec une admirable énergie. Ils ont l'habitude et la fierté de la politique internationale. Ils devinent ou ils savent

notre ignorance, nos incertitudes, notre fransquillonnie et notre abdicomanie. Il leur arrive d'être applaudis par nous quand ils nous traitent en pupilles, en « clients » ou en suiveurs. Quel moyen de les convaincre ou de les contraindre de nous consentir un sort beaucoup meilleur ?

Et si nous y parvenions, si l'alliance de la Belgique et de la France ne menaçait plus aucun de nos intérêts et n'éveillait plus aucune de nos susceptibilités, pense-t-on qu'elle suffirait à sa tâche ?

Les Belges et les Français sont moins nombreux que les habitants du Reich diminué de la Rhénanie.

En même temps qu'aux revanchards d'Outre-Rhin, ils devraient faire face aux Britanniques.

Que deviendraient la Belgique et la France ainsi coincées entre la Mittel-Europa très probablement renforcée par les Soviets de Russie, et l'Empire Anglo-Saxon ?

Et qui sait si le Cabinet de Londres n'entraînerait pas avec lui le Cabinet de Rome ?...

* * *

Plusieurs de nos compatriotes ont cru habile de préconiser une alliance de la Belgique avec la Grande-Bretagne en même temps qu'une alliance de la Belgique avec la France.

Ne voient-ils pas que c'est nous condamner à la neutralité ou à l'écartèlement ?

Le Cabinet de Paris et le Cabinet de Londres poursuivent vis-à-vis de l'Allemagne, en Atlantique, en Méditerranée, dans la proche Asie, dans le Nord, à l'Ouest et au Centre de l'Afrique, des politiques diamétralement contraires.

Quel choix déciderions-nous de faire entre eux ? Trahirions-nous tantôt l'un, tantôt l'autre ? Combien de temps nous serait-il loisible de nous comporter ainsi ? Nous résignerions-nous à ne plus nous prononcer ? En ce cas, quel respect aurait-on de nos droits ? Il convient d'interroger plus avant. Nos voisins d'Outre-Manche méditent de s'emparer de notre Empire Équatorial et ils ne cessent de nous paralyser sur l'Escaut, la Meuse et notre littoral. Il est plus qu'imprudent de nous engager à faire cause commune avec eux !

* * *

Quelles conclusions s'imposent donc ?

D'unir à nos forces, à celles de la Rhénanie et à celles de la France, celles de l'Italie.

Nous constituerions ainsi un bloc d'à peu près cent millions d'Européens, appartenant à quatre peuples d'élite, capables d'agir puissamment sur le Rhin, dans la Mer du Nord, la Manche, l'Océan, la Mer du Milieu, l'Adriatique et le Trentin, capables donc de tenir en respect Londres et Berlin. A ces ressources s'ajouteraient celles des possessions belges, françaises et italiennes du Continent Noir. D'Anvers à Elisabethville, quelles merveilleuses variétés d'hommes, de climats, de productions, d'armes, d'arts, de pensées ! Et quelles facilités offertes au resplendissement de notre Foi !

L'Italie souffre comme la Belgique de l'hostilité prussienne et de l'hégémonie britannique. Elle est aussi menacée d'une invasion par les voies de terre qu'elle est subjuguée sur les eaux.

Elle s'indigne, elle s'irrite comme nous des conditions médiocres qui lui sont faites. « Non, non, dit-elle, je ne veux plus être un musée, une auberge, une villégiature, un horizon peint en bleu pour les lunes de miel internationales. Je veux que mes fils s'ébranlent pour une gloire sévère. O ma jeunesse, crois que

Dieu a décidé que la victoire serait un jour notre servante. O ma jeunesse, il faut entreprendre et réussir de grandes choses... » L'Italie ne peut s'affranchir et rayonner seule. Elle a besoin de la Belgique et de la France comme la Belgique et la France ont besoin d'elle.

Une fédération belgo-rhénane, partie intégrante, élément essentiel d'une fédération plus vaste, des embouchures de l'Escaut à la Rhodésie. Examinez donc la carte. Rassemblez vos souvenirs, devancez le présent. Evoquez de son mystère le destin. Avec les réalités précaires ou misérables comparez ce qui pourrait être, ce qui serait, si nous voulions d'une énergie lucide et vigoureuse, et puis décidez.

Le monde est devenu fluide, comme dit Wells. Il prendra la forme qu'auront décidée des peuples au clair cerveau et au cœur résolu. Avons-nous ce cerveau-là ? Avons-nous ce cœur-là ? Si nous n'avons ni l'un ni l'autre, achevons donc de traîner une vie chétive et sans fin menacée. Et si nous les avons...

N. WALLEZ,

Professeur à l'École Supérieure
Commerciale et Consulaire de Mons.



Le nationalitarisme contre la Pologne

Le seul Etat qui possède des titres *légitimes* à la succession d'Autriche-Hongrie, se trouve en butte à de savantes difficultés nationales, disposées soigneusement en lui et autour de lui par les auteurs protestants du traité de Versailles (1).

Non content d'avoir sacrifié la Pologne à la Tchéco-Slovaquie dans l'affaire de Teschen, à l'Allemagne dans les plébiscites prussiens et silésiens, on a favorisé contre elle la formation d'une énorme Lithuanie, dont la raison d'être ne se comprend que par rapport aux besoins de la propagande allemande.

Dès 1915, profitant des troubles révolutionnaires, une Assemblée, qui réunit à Vilna plus de 2.000 délégués venus de toutes les parties de la Lithuanie, demandait, à l'instigation de l'Allemagne, son autonomie. Il fallut cependant attendre la *nationalitarisation* de la Russie par les Soviets pour voir aboutir ce mouvement. A l'automne de 1917, une *Taryba* lithuanienne de vingt membres fut créée à Vilna, à l'instigation des mêmes Allemands, pour réclamer, cette fois, l'indépendance du pays, qui fut proclamée le 16 février 1918.

La débâcle germanique, consécutive à la débâcle russe, consolida en principe cette indépendance, mais la rivalité polonaise, certaines légitimes suspicions des alliés, les compétitions germano-anglo-russo-baltiques de 1919 (l'affaire de la *brigade de fer*), l'invasion bolchevique (1919-juillet 1920) retardèrent la solution définitive et notamment la délimitation exacte de la Lithuanie.

(1) Quelques dates à ce propos : L'indépendance de la Pologne fut proclamée en principe par un manifeste de Guillaume II et de François-Joseph du 5 novembre 1916. Peu après, un *Conseil d'Etat provisoire* de vingt-cinq membres, tous Polonais, fut convoqué pour rédiger la constitution, mais il fut dissous au bout de peu de temps. En septembre 1917, un *Conseil de Régence* de trois membres fut créé, sous les auspices duquel furent formés un *Ministère* et un nouveau *Conseil d'Etat* de 110 membres, dont quelques-uns élus. En octobre 1918, ce *Conseil d'Etat* fut dissous par le *Conseil de Régence* et une *Assemblée constituante* fut envisagée.

C'est le 9 novembre 1918 seulement que fut véritablement et solennellement proclamée l'indépendance de la Pologne, que reconnut le *traité de Versailles* (28 juin 1919). La *Constitution* fut votée deux ans plus tard, le 1^{er} juin 1921. Le général Pilsudski partit le 14 novembre 1918 de Magdebourg pour exercer le pouvoir suprême,

Cette question est d'ailleurs une de celles qui réservent le plus de surprises, et même, sans nier le moins du monde la réalité d'une langue et d'une histoire lithuanienne, on a pu légitimement mettre en doute l'existence, — non point d'une *classe* paysanne lithuanienne, d'ailleurs très arriérée, — mais d'une *nation* lithuanienne proprement dite (1).

On a pu soutenir que cette nation, inventée à Berlin (en tant que *nation*) en 1916, n'avait pu se soutenir que grâce à des manigances germano-soviétiques. De fait, quand l'Allemagne, au début de l'hiver 1918-1919, évacua la Russie Blanche et la Lithuanie géographique, elle les passa de la main à la main aux bolcheviks. Quant au territoire ethnographiquement lithuanien, les bolcheviks s'abstinrent d'y entrer et sous des masques divers c'est l'Allemagne qui continua d'inspirer la politique lithuanienne, d'encadrer l'armée dite lithuanienne.

L'incident qui mit le plus à l'épreuve le territoire lithuanien est assurément celui de Vilna. Occupé par les bolcheviks de janvier à avril 1919, Vilna, dont le caractère polonais n'est contesté par personne, en dépit de sa situation au cœur des territoires lithuaniens, Vilna fut occupé le lundi de Pâques 1919 par M. Pilsudski, lequel y fit une entrée triomphale.

Quand il s'agit pour la Pologne de réclamer son bien à l'est, M. Dmowski, un peu impressionné à l'idée d'entendre un jour des députés protestataires à la Diète de Varsovie, s'abstint de réclamer Vilna. L'occasion eût été bonne, pourtant, de régler avec l'Entente le 28 juin 1919, en même temps que les autres affaires polonaises, la question lithuanienne vouée rationnellement à la solution fédéraliste. Il n'en fut rien.

En 1920, l'offensive, puis la défaite polonaise eurent pour résultat d'amener derechef les bolcheviks à Vilna (14 juillet), mais ils l'abandonnèrent au gouvernement lithuanien, et, conformément à l'accord polono-lithuanien du 8 août 1920, conclu sous la pression anglaise (2), le gouvernement lithuanien resta en la possession provisoire des territoires à lui remis par les bolcheviks, dont Vilna faisait partie.

Quand la Pologne se ressaisit, il était un peu tard, mais, plutôt que d'accepter un pareil fait accompli, le général Zeligowski, certainement d'accord en sous-main avec les autorités de Varsovie, occupa, en apparence de son propre chef, la ville et les faubourgs de Vilna où on l'accueillit en libérateur.

Sur quoi grand tumulte, désaveu officiel, recours à la Société des Nations qui se déclare compétente, cherche une solution, n'en trouve pas, aboute à Bruxelles (20 avril 1921) les représentants de la Pologne et de la Lithuanie, qui ne peuvent s'accorder. Bref, le litige est porté devant le Conseil de la Société des Nations, qui adjure de nouveau Polonais et Lithuaniens de s'entendre directement, mais en vain. Finalement, après recours à l'Assemblée plénière de la Société (20-24 septembre 1920), qui ne sait que se répéter, la Pologne exige une consultation des populations intéressées (30 septembre). Le 6 novembre, il fut décidé que la partie du district de Leda, située sur la rive droite du Niémen et le district de Braslaw prendraient part aux élections à l'Assemblée des Représentants du territoire de Vilna, qui se réunissait pour exprimer la volonté de la population.

Bientôt le général Zeligowski laissait la ville au pouvoir de M. Mejsztovicz comme *Président de gouvernement*, après avoir fixé les élections au 8 janvier 1922. La commission chargée d'établir les listes électorales enregistra (pour Vilna seul) un total de 152.400 votants, comprenant 64 % de Polonais, 9 % de Lithuaniens, 11 % d'Israélites, 16 % de Blancs-Russiens, Russes et Lettons, et au point de vue religieux : 78 % de catholiques, 11 % d'Israélites, 9 % d'orthodoxes, 2 % d'autres religions. Le total des électeurs étant par ailleurs de 389.825, 250.000 allèrent aux urnes.

Les élections eurent lieu et furent favorables à la thèse de l'incorporation pure et simple à la Pologne du territoire consulté (thèse du *Comité électoral central polonais*), national-démocrate, opposée à la thèse fédéraliste des partis *démocratique, populiste radical et socialiste*. A Vilna même le *Comité* emportait 15 mandats sur 18.

Pour être moins forte dans les autres parties de la zone, cette majorité fut sensible partout et permit à la Diète de voter, le 20 février, par 96 voix contre 6 abstentions, l'incorporation de la *Lithuanie centrale* à la Pologne, sans aucune espèce de réserve, vote que la Diète de Varsovie confirma le 24 mars. La cérémonie solennelle du ratta-

chement eut lieu à Vilna, le 18 avril 1922. Depuis janvier, la *Société des Nations* s'était désintéressée du règlement.

Moins élégamment résolue fut la question de Memel. Cette ville lithuano-allemande, débouché naturel de la Pologne nord-orientale et de la Lithuanie, fut détachée en 1919 de la Prusse, mais pendant trois années les puissances n'arrivèrent pas à lui trouver un statut définitif.

La Lithuanie cependant intriguait et ne se contentait pas d'intriguer. En janvier 1923, des bandes lithuaniennes s'emparèrent par surprise de la ville et le Conseil des ambassadeurs crut bon de s'incliner devant le fait acquis. C'est tout juste si les intérêts économiques de la Pologne dans le port furent sauvegardés. Une fois de plus la thèse de la *nationalité lithuanienne* se mettait, opportunément pour les Allemands et les Russes, dont elle est le complément politique, en travers des droits et des besoins de l'Etat polonais traditionnel tel qu'il se comportait en 1772 au moment de son assassinat.

L'agression nationalitaire permanente contre la Pologne n'apparaît pas moins accusée dans l'affaire de l'Ukraine. Historiquement il est impossible de séparer l'Ukrainien ou Ruthène, du Polonais. Les deux nationalités n'en font qu'une et cette communauté d'origine se poursuit jusqu'aux approches du cataclysme napoléonien.

Il a fallu les intrigues tsaristes, orthodoxes, puis bolchevistes pour dresser contre la Pologne une nationalité ukrainienne. Si, conséquents avec les véritables principes du droit public, les négociateurs de 1918-1919 s'étaient bornés à reconstituer l'Etat polonais intégral, la question de la nationalité ukrainienne eût été résolue *ipso facto* par son facile et irrémissible englobissement dans la nation polonaise.

Mais là encore les intérêts protestants, hostiles au catholicisme, veillaient et l'on a préféré favoriser le groupe orthodoxe, même au risque de fortifier le bolchevisme, plutôt que de créer un Etat catholique vigoureux qui, au centre de l'Europe, eût pu continuer la tradition d'équilibre si longtemps observée par l'Autriche-Hongrie.

Lorsque l'affaire de Memel eut pris en janvier 1923 la tournure que l'on sait, à la suite de l'offensive lithuanienne, le Conseil des ambassadeurs se décida pourtant à tracer les frontières polonaises des côtes russes. La question de la Galicie orientale se posa alors.

Cette province tombe sous le coup des traités de Saint-Germain et d'un traité de Sèvres, du 20 août 1920, consécutif à des arrangements verbaux conclus à Spa, à un moment où la Pologne, accablée par les Russes, pouvait à peine discuter avec sang-froid le problème de ses confins orientaux.

Remarquons à ce sujet avec quelle désinvolture le problème fut engagé. Ce territoire, dit de Galicie orientale, très authentiquement volé en 1772-1795 à la Pologne, avait été remis non à l'Autriche, non à la Hongrie, mais à la *Maison* de Habsbourg-Lorraine. Les alliés se la firent remettre par les Républiques autrichiennes, hongroises, polonaises et s'en réservèrent la disposition. Aucune mesure définitive ne fut prise à son égard, sinon que la Pologne en aurait provisoirement la charge.

Celle-ci organisa le pays où elle a tant d'intérêts historiques, géographiques, économiques et internationaux, d'après un projet voté le 27 septembre 1922 et dont voici l'économie :

La Galicie Orientale est divisée, administrativement, en trois *województws* autonomes, celles de Lwow, de Stanislawow et de Tarnopol. Chacune de ces *województws* a une Assemblée régionale ou *Diétine*, qui délibère sur toutes les affaires d'administration et d'intérêt public. Auprès de chaque *Diétine*, le gouvernement central est représenté par un gouverneur qui a le droit de prendre part aux débats et celui de suspendre les délibérations contraires aux lois générales de l'Etat. Polonais et Ruthènes élisent séparément leurs candidats. Les élus polonais et ruthènes constituent respectivement, au sein de la *Diétine*, une curie nationale polonaise et une curie nationale ruthène, qui siègent à part pour les affaires de leur ressort et ne se réunissent que pour discuter les questions d'intérêt commun. En ce qui concerne les langues, l'école, l'attribution des postes, des dispositions précises garantissent les droits respectifs des deux nationalités. Il est prévu la création, au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, de deux départements spéciaux, composés de fonctionnaires ruthènes, et s'occupant l'un des questions concernant l'Eglise grecque unie, et l'autre de l'Instruction publique ruthène.

Les nationalistes ukrainiens, dirigés par M. Pétruszewicz, ont protesté contre ce texte, pourtant très libéral, mais, en dépit de leurs intrigues, le Conseil des ambassadeurs attribua, au début de mars 1923, la Galicie Orientale à l'Etat polonais.

Décision éminemment raisonnable, un peu tardive et qui vint fort

(1) Vilna ou Vilnius ? *Correspondant*, 10 mars 1922.

(2) L'Angleterre semble donc s'être entendue avec le gouvernement lithuanien pour s'assurer, grâce à une *nationalisation* des forêts, des cultures de lin (appartenant aux propriétaires polonais), certaines matières premières lui faisant défaut.

heureusement dédommager la Pologne du tort cruel qu'on venait de lui faire en sacrifiant, à Memel, ses droits au bluff lithuanien. On se demande d'ailleurs en vertu de quel principe le reste de l'Ukraine demeure en dehors des limites polonaises.

Il reste à dire un mot d'une autre question âprement débattue, celle de la Silésie de Teschen, où Polonais et Tchèques s'affrontèrent de longs mois. Dès le début de 1919, les Tchèques avaient essayé par un sanglant coup de force de résoudre en leur faveur l'attribution de ce pays, peuplé en majorité de Polonais, mais dont le bassin minier de Karwin aurait rendu de grands services à l'économie tchèque. La Pologne fut sur le point de déclarer la guerre à la Tchéco-Slovaquie, qui, dans cette matière comme dans beaucoup d'autres, s'était conduite avec une duplicité insigne.

« La commission interalliée, dit M. Claudon, présidée par M. de Manneville, essaya vainement de préparer un plébiscite, auquel il fallut renoncer devant un tel déclainement de passion. On proposa l'arbitrage du Roi des Belges. Il fut accepté à Varsovie et repoussé à Prague. La conférence de Spa se décida alors à confier le tracé de la frontière d'autorité, à la conférence des ambassadeurs, et les deux partis déclarèrent se soumettre à cette décision. Le 22 juillet 1920, à l'unanimité, les ambassadeurs partagèrent le territoire en prenant comme frontière l'Olsza, qui laisse aux Polonais la ville même de Teschen (sauf la gare sur la rive gauche) et donne aux Tchèques le bassin de Karwin et la voie ferrée Bogumin-Jablousca. »

Là encore ce tracé consacre un compromis dont les Polonais font tous les frais.

On fait donc jouer au nationalitarisme les airs que l'on veut. La plupart du temps ces airs sont antipolonais. Faut-il rappeler à ce propos l'épisode de la Mazourie dont la prétendue nationalité, fondée sur une particularité dialectale, fut fabriquée de toutes pièces au XIX^{me} siècle, par les philologues et les publicistes allemands, pour faire échec au polonisme renaissant ? Lors des plébiscites prussiens, l'Allemagne retrouva le fruit de ses peines et l'intérêt de ses débours, car les Mazouriens, Polonais authentiques, mais falsifiés par l'éducation et le camouflage germaniques, votèrent contre la Pologne, leur patrie.

Mais ce n'est rien encore. Vue du dedans la Pologne n'est pas moins malmenée par le principe nationalitaire.

Un grave problème intérieur, corrélatif à ces réglemens, agite en effet l'Etat polonais jusque dans ses fondements, celui des *minorités nationales* : allemands, russes, ukrainiens, lithuaniens, auxquels se joignent les Juifs, sionistes ou non. Les principes wilsoniens, incorporés au traité de Versailles, font à ces collectivités un devoir de la non-assimilation, en leur fournissant toutes les facilités possibles de développement autonome, au sein de l'Etat dont elles ne relèvent plus que théoriquement.

Cette bévée théorique est particulièrement préjudiciable à l'Etat polonais, subjugué, envahi, méthodiquement dénationalisé depuis un siècle et demi. Sous couleur de libéralisme, la protection des minorités prolonge en réalité l'ancien assujettissement de la Pologne à ses ennemis héréditaires.

Quoi qu'il en soit, l'organisation de ces minorités en *partis politiques* cause un déséquilibre profond à l'économie du nouvel Etat. On l'a bien vu aux élections du 5-12 novembre 1922: 88 députés allogènes, hostile, somme toutes, à la Pologne, furent envoyés à la Diète de Varsovie. Un israélite a pu écrire avec une certaine arrogance : « En Pologne, étrangers et citoyens polonais ont des droits égaux à la direction du pays ». Cette collaboration néfaste, conséquence du nationalitarisme, frappe d'impuissance la Pologne soi-disant indépendante. Ce sera une nécessité pour elle, si elle veut conquérir sa liberté, d'éliminer au moins l'élément juif.

RENÉ JOHANNET.



Le Cercle Saint Jean de Capistran nous prie d'annoncer la conférence que donnera le mercredi 6 juin, à 20 heures, rue de Stassart, 34, M. l'Abbé Léon Arendt, " Au Pays de Shiva „ avec projections lumineuses.



Deuxième lettre de mon oncle curé

MON CHER NEVEU,

Le dernier numéro de la *Nation Belge* que vous m'avez en voyé était, par exception, très intéressant ; et je vous remercie du service que vous m'avez rendu, par là, sans le savoir. Ce numéro contenait, en effet, l'annonce d'un nouveau remède contre les cors-au-pied sur lequel je me suis jeté et dont je me félicite aujourd'hui d'avoir usé. Vous voyez qu'il n'est, en Belgique, si mauvaise gaz tte où un homme intelligent ne puisse découvrir quelque chose de profitable. J'ai signalé cet admirable onguent à mes confrères du doyenné et à notre facteur.

Vous ne l'ignorez pas, très cher neveu, il y avait bien vingt ans que je voulais voir Bruxelles. Mais cette terrible infirmité, dont je vous ai souvent parlé dans mes lettres, m'empêchait littéralement d'entrer dans mes souliers et d'entreprendre tout voyage un peu long. C'est pourquoi, sitôt guéri, j'ai pris un abonnement de cinq jours et je me suis mis en route. Grâce à Dieu, mes cors ne m'ont plus incommodé, la grève des C. P. T. T. ne m'a pas fait souffrir et je ne suis point rentré déçu.

Le séjour que j'ai pu faire dans notre belle capitale a encore, si j'ose dire, ouvert mes horizons. Au fur et à mesure des loisirs que me laissera mon ministère paroissial, je vous ferai part, mon cher neveu, pour votre instruction et formation des nouvelles clartés qui me sont venues, depuis, sur les grands problèmes de ce temps-ci. Le sujet est infini. Voulez-vous que je commence par vous conter ma visite à la Chambre ?

J'ai d'abord pensé n'y pouvoir jamais pénétrer. On n'entre pas là comme au moulin et les Bruxellois veillent aussi jalousement sur le Parlement que le Sultan sur son harem. Il n'est pas de précaution qu'on ne prenne pour donner aux visiteurs de province l'impression que là est renfermé le Saint des Saints du pays. A chaque porte, je me heurtais à un uniforme ou à une bayonnette, et je me vis, par trois fois, refuser l'entrée des tribunes.

— « C'est, m'expliqua un huissier qui faisait fonctionner une sorte de monte-plats à manivelle, c'est parce que vous n'avez pas de laissez-passer. »

Et ce fonctionnaire courtois m'exposa que j'en obtiendrais peut-être bien un, moyennant plusieurs formalités dont la première était d'inscrire le nom d'un député sur ma carte de visite. Et de préférence, le nom du catholique de mon arrondissement. Mais, j'ai ma fierté ; comme je ne partage pas le sentiment du catholique de mon arrondissement sur le problème linguistique, je répondis que je m'abstiendrais de faire appel à son intermédiaire.

Je ne fus guère embarrassé pour écrire un autre nom de député sur ma carte de visite. Tout vieux que je suis, je n'ai pas mauvaise mémoire, et je puis, comme tout le monde, citer la liste des principaux hommes politiques de mon pays. Est-il un abonné de journal belge qui puisse ignorer que Landru et la femme Steinmann ont eu des démêlés avec la justice ; que la margarine Era est faite de fruits d'Orient ; que la gabardine Destrooper-Rincoat est, en son genre, ce qu'on peut acheter de meilleur, et que Messieurs Demblon, Buisset et Renkin sont membres de la Chambre des Représentants ?

J'inscrivis donc, à tout hasard, le nom du ministre des... (1) Il ne crut pas devoir se déranger pour le curé d'une des plus importantes paroisses d'Ardenne. Cette désinvolture méprisante me renversa et me conquit l'entière sympathie d'un second huissier à qui j'allai la raconter. Ce second huissier fut tout heureux de pouvoir rencontrer un honnête homme. Il profita de cette occasion pour m'expliquer comment il devait passer sa vie dans le commerce continu des ministres, des députés et des sénateurs ; il ne me cacha point qu'il tenait ces messieurs pour des hommes comme des autres, plus empressés auprès des dames, des financiers et autres grands de ce monde que soucieux d'introduire un prêtre zélé dans la tribune de la questure ; il me confia même qu'il avait fait sa première communion ; et, finalement, me fit parvenir où je voulais par un procédé que je lui ai promis de ne pas évanter.

Il y avait de tout dans l'espèce de jubé circulaire où je fus introduit : des curés venus, comme moi, de leur village ; des journalistes se prêtant mutuellement leur rédaction comme des écoliers qui copient ; de beaux messieurs puant l'eau de Cologne ; des ouvriers chômeurs sentant la pipe ; des dames parfumées qui se remuaient autant qu'elles pouvaient pour être vues ; de jeunes employées regardant avidement dans l'hémicycle où toutes semblaient reconnaître des amis, et, enfin, un gros huissier décoré qui me prit aussitôt en amitié. La politesse de ses manières contrastait singulièrement avec les grossièretés qui s'échangeaient au-dessous de nous. Il voulut bien me couler dans l'oreille qu'il était, lui aussi, catholique et me nommer tout bas les députés qui, sous nos pieds, se livraient à quelque excentricité.

En moins d'une heure, j'assistai à trois discours, douze chahuts et des centaines de gros mots échangés. Imaginez, mon cher neveu, une classe de cent cinquante élèves où l'instituteur a perdu toute autorité. Seulement, au Parlement, les bancs sont rangés en fer à cheval pour que chacun ait devant soit les adversaires qu'il lui faut insulter, et un verre d'eau citronnée est placé devant tous ceux qui, à ce jeu, se dessèchent la gorge. D'un air paisible, le président ne cesse de rosser son bureau à coups de maillet ; il crie : « Silence ! Taisez-vous ! » d'une voix formidable et résignée, et ne s'interrompt de crier et de taper que pour se retourner et donner gentiment la permission de sortir à ceux qui viennent la lui demander. Ces sorties continuelles sont dues, comme vous comprenez, à la trop grande consommation qui est faite de l'eau citronnée. Sauf sept ou huit hommes à l'air intelligent qui écrivaient sans perdre de temps au pied du fauteuil présidentiel, je vis donc, en entrant, que tous criaient et gesticulaient autant qu'il était possible. Ils ne s'interrompirent pas souvent dans cette occupation durant tout le temps que je les observai.

Et je compris alors, cher neveu, comment nos députés étaient plus mal payés, si bien le fussent-ils, que le plus délaissés des agents du C. P. T. T. En effet, quand un nettoyeur de wagons a passé huit heures à nettoyer ses wagons, il peut, durant les seize heures qui restent, fumer des pipes, pêcher à la ligne ou aller se coucher. Mais, un député n'a jamais fini. Quand voulez-vous qu'il ait le temps d'étudier les grands problèmes communaux, provinciaux, nationaux et internationaux sur lesquels il doit délibérer et statuer ? Ce n'est pas pendant le jour. Il passe ses journées à voyager, à discuter, intriguer, donner des audiences en son arrondissement et

faire au Parlement la besogne que je viens de dire. C'est donc la nuit qu'il lui faut travailler. Aura-t-on jamais assez d'espèces et de gratitude pour payer, comme ils le méritent, ces malheureux surmenés qui se dévouent ainsi jour et nuit au bien public ?

Je me disais cela quand quelques bribes vinrent à mes oreilles du discours qu'un petit homme gris prononçait, debout, à l'extrême gauche. Il poussait de toutes ses forces, le petit homme gris, mais n'avait pas plus de voix que moi-même aux jours de mes pi es enrouements. Son ton emphatique et geignard me fit croire qu'il fréquentait beaucoup les églises de campagne où ce genre est encore goûté ; principalement en temps de mission. Il parlait des salaires, du travail et de la vie chère comme fait ma servante, quand elle est dans ses crises de mauvaise humeur et de paresse. Mais, ma servante, toute grand-ducale qu'elle est, possède un bien meilleur accent français.

— « J'arrive maintenant à la profondeur de la question », disait-il de temps à temps pour ramener l'attention.

Ses amis hurlaient autour de lui comme des gosses qui excitent un chien contre un mendiant. Le mendiant, dans ce cas-ci, c'était la droite qui ripostait, contestait, interrompait, pouffait de rire comme si le chien ne lui faisait pas peur et comme si l'homme gris avait tort sur toute la ligne. Quand il eut fini de pousser et de larmoyer, il se rassit, content de soi. Alors, ceux qui l'avaient excité de leurs cris et de leurs bravos se précipitèrent à son banc pour lui serrer les mains et lui demander charitablement s'il n'avait besoin de rien. Il semblait fort touché de ces prévenances et souriait modestement. Puis, ayant avalé lui aussi beaucoup trop d'eau citronnée, il sortit de la salle pour quelques instants.

— Qui est-ce, ce petit homme gris ?

— C'est monsieur Anseele, me dit obligeamment le gros huissier décoré.

Alors, M. Carton de Wiart se leva. Je pensai aussitôt à Demosthènes qui se promenait, le long de la mer déchainée, avec des cailloux plein la bouche, pour travailler son articulation. Il n'est pas un orateur, en Belgique, qui ait d'aussi fortes mâchoires et qui les puisse remuer avec tant de facilité et d'éloquence. Quand un adversaire a été broyé et aplati entre de pareilles enclumes, il n'en reste plus rien. Mais, ce loup enguirlande ses victimes avant de les immoler. Prévoyant qu'il allait refuter les socialistes, je m'attendais à l'entendre parler « des misérables stupidités du misérable monsieur Anseele ». Erreur ! Monsieur Carton de Wiart disait, au contraire, onctueusement : « L'honorable Monsieur Anseele dont l'émouvante parole... ; l'honorable Monsieur Devèze, dont l'admirable esprit de juste modération... ; l'honorable Monsieur Wauters, dont le génie réalisateur... » et ainsi de suite. Son discours fut un chef-d'œuvre. Je n'aurais pu mieux faire dans de pareilles circonstances, et je fus content de lui comme je le suis de moi-même les dimanches où j'ai bien prêché.

Durant cette intervention, la Chambre avait déjà montré sa fatigue et diminué son boucan. Les socialistes ricanèrent moins bruyamment que, tantôt, les catholiques. Le président faisait moins de tapage avec son maillet. Monsieur Destrée se promenait les mains en poche, l'air désolé d'être en si morne compagnie, et regardant continuellement vers le jubé à la recherche d'une tête intelligente et agréable. Un député économe taillait une allumette en forme de cure-dent. Un autre se grattait la tête comme un singe du jardin zoologique. Et ceux qui écrivaient au pied du fauteuil présidentiel continuaient de tendre l'oreille et de prendre des notes.

(1) Je supprime les précisions qui, dans l'esprit du lecteur, pourraient nuire à des personnalités et, auprès de ces personnalités, à mon oncle lui-même.

Quand Monsieur Piérard se leva, le silence devint vite complet. Sauf ceux qui ne se lassaient, comme je viens de dire, ni d'écouter ni d'écrire, tous quittèrent l'hémicycle. Le président sortit lui aussi après avoir cédé la place à un vice-président qui ne tapait plus sur le pupitre. Et cela permit, à ceux du jubé, de pouvoir attendre enfin un beau discours.

Vous qui allez souvent à Mons, mon cher neveu, vous avez déjà peut-être entendu parler de Monsieur Louis Piérard. C'est un tout jeune homme, fort bien habillé et qui arrange admirablement ses cheveux. Il prononce le mieux possible. Pour désigner Van der Velde, l'internationaliste bruxellois bien connu, il dit « mon ami Vendairvelde », à la française. Cela sonne comme « mon feu ami Léon XIII » dans la bouche du révérend P. H.... (1), ancien élève du collège romain. Le député montois a un joli bracelet-montre qu'il doit avoir acheté ou reçu récemment, car il gesticule de préférence de la main gauche pour faire admirer, à son public, sa nouvelle acquisition. Rien ne porte de ce qu'il raconte. On a l'impression, qu'invité demain à un congrès eucharistique, il parlerait du même ton et avec la même conviction sur les bienfaits de la communion fréquente. Il ne vise, d'ailleurs, qu'à exprimer aussi fidèlement que possible les conceptions philosophiques et sociales des houilleux borains qui l'ont élu. Aussi, répète-t-il constamment, songeant à eux : « Nous sommes de ceux qui pensent que... »

(1) Voir la note précédente.

Il n'avait pas dit quatre fois qu'il était « de ceux qui pensent que », que notre jubé commença de se vider. Moi-même, je dus songer à partir. Seuls, le gouvernement tenait bon et ne se fatiguait pas d'être attentif.

Je demandai au gros huissier décoré de me nommer, dans l'ordre où ils étaient assis au pied du fauteuil présidentiel, les ministres dont l'acharnement au travail faisait depuis le début, mon admiration. Il me répondit en riant que, depuis beau temps, il n'y avait plus un seul ministre en séance et que les hommes tenaces que j'admiraient si fort étaient les sténographes.

Ma méprise venait de ce que je suis abonné à la *Libre Belgique*. Vous savez, mon cher neveu, que les clichés de nos journaux catholiques sont tellement défectueux qu'il est, pour ainsi dire, impossible d'identifier les ministres et d'autres grands hommes dont ils nous donnent le portrait. Y aurait-il, entre la photogravure et le catholicisme, l'incompatibilité que cette vieille barbe de Goblet d'Alviella, lors du centenaire de Renan, dénonçait, une fois de plus, entre la Science et la Foi ? C'est à le croire.

Croyez en tout cas, mon cher neveu, aux sentiments affectueusement dévoués de

Votre oncle affectionné,
LUCIEN-JOSEPH PECQUET, curé

Pour copie conforme :
OMER ENGLEBERT.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

A propos de plagiat

C'est une question qui, depuis quelque temps, a suscité grand émoi dans la république des lettres et fait couler des flots d'encre. En France, procès de Sir Ridder Haggard contre Pierre Benoit, retentissante algarade judiciaire qui tira un instant de l'obscurité le romancier anglais accusateur et, somme toute, tailla une belle réclame à l'auteur français inculpé. Chez nous, campagne felleuse, hargneuse, acharnée, contre Henry Carton de Wiart, un nom justement honoré, dans la politique et les lettres, jeté en pâture à la malignité publique, comme s'il était au pouvoir d'un Zoïle d'en ternir l'éclat.

L'échenillage forcené auquel l'implacable critique s'est livré dans l'œuvre déjà considérable du premier romancier belge et du distingué essayiste a mis au jour, des reminiscences inconscientes d'une mémoire trop facile, les reflets de la documentation dont il s'était parfois servi, quelques lambeaux de phrases, et même, *horresco referens*, quelques phrases directement empruntées sans indication de source.

Ces peccadilles, on les a vues avec les grossissements de la passion vindicative, on les a étalées au grand jour, escomptant un scandale qui élabousserait l'académicien, l'écrivain, l'homme public. Il serait difficile de croire en tout cas que le pur amour des belles-lettres ait déchaîné ce clabaudage de toutes ces venimeuses attaques.

Au reste, sans chercher à couvrir ici le système des citations implicites, il importe de noter que leur incorporation au texte n'enlève pas à l'auteur mis en cause son originalité, n'empêche pas un critique exercé de reconnaître à chaque page des *Vertus bourgeoises* ou de la *Cité ardente*, la manière propre de l'écrivain et de dire aussitôt : c'est du Carton de Wiart, c'est bien son style élégant, pondéré, précis, un peu tendu, son allure ferme, un peu lente, un peu compassée. Or,

toute la question est là : on fait une œuvre sienne, quand on y met son accent.

* * *

Mais voici que depuis ces débats, un curieux volume à paru : *Le Livre des Plagiat* ; GEORGES MAUREVERT en fait l'histoire presque depuis les origines de la littérature jusqu'à nos jours, il recense impitoyablement les larronages et les pilleries des lettrés et, il se trouve que les plus grands noms ne sont pas les moins coupables. Il accuse même un saint, Ignace de Loyola, d'avoir volé ses *Exercices* à Cisneros, mais c'est pure calomnie, cette vieille querelle est vidée depuis longtemps à la gloire du saint, par la critique la plus sévère.

Il accuse Shakespeare, sur le témoignage de Malone, d'avoir escroqué 3544 vers, et, sur ce nombre, d'en avoir copié 1771 mot pour mot.

Il accuse La Rochefoucauld d'avoir flouté un lot de plus de trois cents maximes, par traduction ou adaptation, sur les 504 qui forment son bagage devant la postérité. Sa fameuse sentence : *Le soleil et la mort ne se peuvent regarder fixement*, c'est une phrase de Cervantès !

Il accuse Chateaubriand, sur l'autorité de Bédier, d'avoir, dans son *Voyage en Amérique* détroussé sans vergogne ses devanciers, spécialement le P. de Charlevoix, jésuite. Au total, plus de deux cents larcins.

Il accuse Stendhal, d'après les travaux des stendhaleins eux-mêmes, d'avoir reculé les bornes de la plus cynique friponnerie littéraire jusqu'à publier sous le pseudonyme de Bombet, en 1814, une *Vie de Haydn*, écrite par l'italien Carpani, en 1812, puis de l'avoir effrontément rééditée, en 1817, sous son propre nom, en rejetant sur le véritable auteur l'accusation de plagiat que celui-ci lui avait lancée en pleine face. Voilà un corsaire de lettres ! Pillard impénitent, il se targue d'avoir traduit dix-neuf pages sur vingt, sans indiquer lesquelles dans « son » *Histoire de la peinture*, si l'on peut dire.

Le réquisitoire, le « J'accuse » de Maurevert est interminable. Il accumule beaucoup de faits connus, usage du droit de capture ou de reprise exercé par une foule d'auteurs sur leurs devanciers, et,

peut-être, n'en pourrait-on citer un seul, un seul, vous entendez, qui ne doive rien à personne. Mais Maurevert a fait des trouvailles surprenantes chez les plus illustres pris par l'infatigable chercheur en flagrant délit de maraudage ou de grivèlerie.

Du grand Corneille, il cite une épithape, célèbre dans les anthologies, *L'Épithape d'Élisabeth Ranquet*, signée de Corneille, et qui est tout bonnement une pièce de Brébeuf à peine démarquée.

Du spirituel Voltaire, il reproduit un coquet impromptu, qu'on jugerait être du meilleur Arouet, et qu'il a prestement escamoté à François Maynard. Un beau soir, le même Voltaire, dans le parc de Cirey, mystifiait son entourage en improvisant un quatrain sur les astres... qui se retrouve presque mot pour mot dans le P. Lemoigne.

Le cas le plus divertissant est celui de Musset. Nul n'a plus énergiquement stigmatisé les plagiaires, souvenez-vous de son apostrophe :

On m'a dit l'an passé que j'imitais Byron :
Vous qui me connaissez, vous savez bien que non
Je hais comme la mort l'état de plagiaire,
Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Oui, mais, après cela, il étanche sa soif en buvant à longs traits dans la coupe de Matéo Bandello, où il huma sa *Barberine*, dans la coupe de Boccace où il dégusta la complainte de *Carmosine*, et surtout dans le hanap finement ciselé de Carmontelle, le créateur du genre Proverbe, où il absorba des scènes entières d'*On ne saurait penser à tout*.

* * *

Est-ce que les grands écrivains ont éprouvé quelque honte à pratiquer ainsi le plagiat ? Est-ce que le public leur en a su mauvais gré ?

Pas le moins du monde. Molière revendique carrément le droit de « prendre son bien où il le trouve ». Musset n'a pas tardé à revenir de son accès de vertu et à se dédier en ces vers charmants :

Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous.
Il faut être ignorant comme un maître d'école,
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous,
C'est imiter quelqu'un que de planter des choux.

« *Tout appartient à tous !* » c'est la proclamation du communisme dans la république des lettres. A. France a écrit une *Apologie du plagiat*, et elle n'est pas absolument désintéressée, car il est largement tributaire, de maints pourvoyeurs d'idées et de thèmes. G. d'Annunzio, accusé d'indélicatesses envers le Sar Peladan, Maupassant, Flaubert, s'en est tiré par cette réflexion en français douteux mais profondément judicieuse : « La question — pour l'art — est une seule. Ai-je su marquer à mon seau personnel même ces emprunts insignifiants ? L'originalité véritable d'un écrivain réside en cette vertu du reste par laquelle tout ce qu'il touche semble lui appartenir pour toujours ».

Et le public à son tour fait large crédit aux maîtres qui daignent dévaliser les auteurs secondaires.

« Vous leur fîtes, Seigneur, en les croquant beaucoup d'honneur ». Ils les absorbent dans leur gloire et la gloire amnistie tous les méfaits. Que si un écrivain de moindre vol s'avise de les imiter, haro sur le modeste « qui tondit de ce pré la largeur de sa langue ».

Vaines querelles, après tout où le cuisire pointilleux qui s'égosille fait beaucoup de bruit pour prouver peu de chose. Jugements passionnés et hâtifs que l'impartiale critique ne tarde pas à reviser.

* * *

Dans une page célèbre des *Libres Penseurs*, Louis Veillot distingue le plagiaire du copiste et c'est à celui-ci qu'il réserve ses verges les plus cuisantes.

« Le copiste, voilà dans les lettres l'espèce insupportable. Le plagiaire me donne ce qu'il a pris, bon ou mauvais, tel qu'il l'a pris; le copiste me gâte les bons auteurs. C'est une caricature de ce que j'aime, et je suis tout d'abord humilié de voir qu'il l'aime comme moi. Quelle importunité, quelle fatigue, quel âpre déplaisir de reconnaître en ce singe tous les traits d'un visage cheri, d'entendre contrefaire une voix aimée, et de voir que le fat est encore content de sa parodie, qu'il s'en estime et se tient pour original ! J'ai là-dessus des délicatesses qui paraissent étranges, mais j'en appelle à tout ami des lettres, n'est-ce pas un supplice de penser que la foule des sots va s'y méprendre, et nous comer demain aux oreilles que ce Babouin est merveilleux, d'un goût sûr, d'une finesse rare, d'une érudition profonde ;

qu'il s'entend, ma foi, aussi bien que Sainte-Beuve, à grignoter un auteur ? La vérité est que Sainte-Beuve a quelques manies, quelques défauts de prononciation qu'on lui passe et qu'il sait rendre agréables ; et que notre Babouin lui a pris ces défauts qu'il exagère, et qui font le beau de son style ».

Et le grand prosateur établit jusque dans le détail le plus piquant parallèle entre la noble manière d'un maître tel que Sainte-Beuve, et la façon grimaçante de quelque pâle et maladroit imitateur. Il y a là un trait d'un réalisme un peu vif, mais d'un pittoresque intense qui photographie à merveille la critique de bas étage s'attaquant à une œuvre littéraire de belle venue « Mon insecte s'établit sur cette nacelle, et tranquillement il y fait ses ordures ».

J. SCHYRGENS.



ÉTATS-UNIS

La prohibition

Dans l'« *Opinion* » du 25 mai :

Si une loi est faite pour être violée, le *Volstead Act* est une fameuse loi ! Les journaux américains, en effet, sont pleins de détail sur la façon dont les fraudeurs introduisent leurs vins et leurs alcools aux États-Unis.

Le 21 mars, à Cleveland, un *bootlegger* fameux a été condamné après un procès sensationnel à deux ans de prison et 10.000 dollars d'amende. On a saisi sur un autre une liste de citoyens très connus qui étaient ses clients, et un journal de Washington la publie. Les prisons de Minnesota sont, paraît-il, pleines de *bootleggers*. Le *World* de New-York nous apprend que de véritables *armadas* régulières de vaisseaux chargés d'alcool croisent au large de New-York. Par la côte de Long Island viennent d'entrer secrètement trois cents caisses de vins mousseux *extra-dry*, deux cents de Moët et Chandon, six cents de vin d'Espagne, cent cinquante de Bourgogne mousseux et six cent cinquante de vins allemands et français; la *New-York Tribune*, qui nous raconte en détail comment cette entrée s'est faite, ajoute que les prix de vente étaient de 70 à 115 dollars la caisse. Par la seule frontière canadienne, il arrive, paraît-il, un million de bouteilles par semaine. La contrebande par mer n'a pas été moins importante, puisque cinq cents navires s'y employaient entre les provinces maritimes du Canada et la Nouvelle-Angleterre. La *New-York Evening Post* annonce le 2 avril la fermeture de vingt et un cabarets, le 7 avril la saisie d'alcool de contrebande pour un million de dollars. Allons ! L'Amérique n'est pas encore tout à fait sèche !

Les fabricants et revendeurs d'alcool font des bénéfices merveilleux sur lesquels le *Current History* d'avril nous renseigne. Le prix de revient moyen du fabricant est de douze cents par bouteille. Le prix de vente au détail est de huit et quinze dollars aux États-Unis. Les années 1921 et 1923 ont été exceptionnellement prospères pour les contrebandiers qui ont gagné des millions de dollars. Une société a distribué 2.000.000 dollars de bénéfices. Un chef de bande qu'on appelle le *roi des bootleggers* et qui était autrefois garçon épicer à 10 dollars la semaine a aujourd'hui un bureau avec six téléphones et une armée de collaborateurs...

L'affaire la plus sensationnelle est la mise en accusation de cinquante-cinq citoyens de Gary pour violation du dix-huitième amendement. Parmi eux le maire de la ville, l'ancien shérif, le shérif actuel, un juge de paix et de nombreux policemen (*Literary Digest*, 21 avril).

D'après plusieurs témoignages, Gary, en raison de sa situation, est devenu un relai pour la procession des camions transportant l'alcool du Canada à Détroit et Chicago, disent les *Chicago Daily News*. Les agents municipaux et du comté pouvaient faire le compte de tout ce qui passait d'alcool de contrebande par cette route. C'était naturellement le devoir de ces fonctionnaires de confisquer l'alcool, d'arrêter et de poursuivre les conducteurs des camions et tous ceux qui pouvaient être mêlés à ce trafic illicite. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Il y avait plus d'argent à gagner en imposant un tribut aux violateurs de la loi qu'à la faire respecter et les fonctionnaires ont choisi la première méthode.

A la suite de cette affaire, les journaux annoncent que le Gouvernement se prépare à une application plus sévère de la loi. Le président Harding convoquerait à cet effet une nouvelle conférence des gouverneurs en mai.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

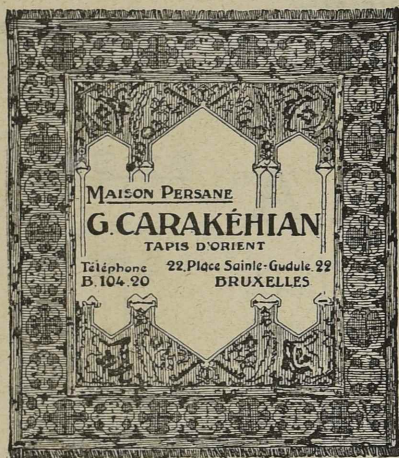
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara 4, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes



CHOCOLAT

Le Chocolat Due
surpasse tous les chocolats

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} Française du Gramophone
BRUXELLES
51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Écuyer

Soleil ou pluie

“NUGGET”

lait

Typographie — Lithographie — FABRIQUE DE REGISTRES — Articles de Bureau —	<p>VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur Maison fondée en 1733</p> <p>François VANNES Successeur</p> <p>13, rue de la Colline, Bruxelles Tél. 227.64</p> <p>USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN</p>	Papeterie — Maroquinerie — COPIE-LETTRES — Chapelets — Livres de prières —
--	---	---

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS